

LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

Réussir
la démocratisation de
l'enseignement supérieur :
l'enjeu du premier cycle

Gérard Aschieri

Septembre 2012

2012-15
NOR : CESL1100015X
Mardi 2 octobre 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 25 septembre 2012

RÉUSSIR LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : L'ENJEU DU PREMIER CYCLE

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

M. Gérard Aschieri, rapporteur

au nom de la

section de l'éducation, de la culture et de la communication

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 13 décembre 2011 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section de l'éducation, de la culture et de la communication la préparation d'un avis et d'un rapport intitulés : *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*. La section de la culture, de l'éducation et de la communication, présidée par M. Philippe da Costa, a désigné M. Gérard Aschieri comme rapporteur.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	4
■ AVIS	8
▼ Le constat	8
■ L'enseignement supérieur en France : un mode d'organisation très diversifié mais dans lequel les complémentarités sont faibles	9
■ Une particularité française : la coexistence de différentes structures et différentes voies d'enseignement supérieur	9
■ Un paysage en mouvement : LMD et LRU	10
■ La concurrence l'emporte sur la complémentarité entre les différentes structures et les différentes voies de l'enseignement supérieur	10
↳ Une relative désaffection des bacheliers vis-à-vis de l'université	10
↳ Une dérive des IUT et des STS au regard de leur fonction d'origine	11
↳ Un développement des « autres formations » supérieures	11
■ Des inégalités de parcours et de réussite très marquées	11
■ Selon le parcours de formation antérieur	11
↳ Poursuite d'études et orientation	12
↳ Échec et réussite	13
■ Un déplacement des inégalités vers l'enseignement supérieur	13
■ Les obstacles à une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur	15
■ La question de l'orientation	15
■ Les conditions d'études	16
↳ Le « continuum » scolaire : une spécificité française	16
↳ Le défi des « nouveaux étudiants »	17
↳ Une gestion des personnels de l'université qui n'est pas à la hauteur de ce défi	17
↳ Des initiatives nouvelles mais disparates pour lutter contre l'échec en premier cycle	18

▪ Les conditions de vie	19
↳ Une fragilité économique répandue	19
↳ Études et travail salarié : une conciliation parfois difficile	19
↳ Le logement un enjeu crucial qui pèse sur le choix des études et de la réussite	20
Conclusion	21
▼ Les préconisations	23
▪ Développer la complémentarité des diverses voies du supérieur à la sortie du lycée	24
▪ Redonner toute son attractivité à l'université, y assurer la réussite	25
▪ Un plan de réussite en premier cycle	25
↳ Améliorer les conditions d'enseignement	26
↳ Améliorer l'accueil et l'environnement des étudiants	26
↳ Améliorer la transition entre lycée et université	27
▪ Accentuer la dimension professionnalisante des formations universitaires	28
▪ Développer la formation continue et la VAE	28
▪ Doter les personnels de tous les moyens d'assurer leurs missions	29
▪ Financement et pilotage	30
▪ Améliorer le lien entre lycée et enseignement supérieur, mieux orienter	31
▪ Améliorer d'urgence la situation matérielle des étudiants	33
Conclusion	35
■ Déclaration des groupes _____	36
■ Scrutin _____	54
Table des sigles	56
Liste des personnes auditionnées	57
Liste des personnes entendues	58

RÉUSSIR LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : L'ENJEU DU PREMIER CYCLE

Synthèse de l'avis¹

En se fixant l'objectif de 50 % d'une classe d'âge détenant un diplôme de premier cycle, la France, comme la plupart de ses partenaires de l'Union européenne, a fait le choix de donner, à une part croissante de sa population, la possibilité de recevoir une formation supérieure. La part des diplômés du supérieur dans la population des 30-34 ans était en 2010, dans notre pays, de 43 %.

La distinction entre universités et écoles, est une caractéristique du système français. La différence est nettement marquée entre des filières sélectives et professionnelles et des formations, essentiellement universitaires, qui constituent un secteur ouvert.

La concurrence l'emporte sur la complémentarité entre les différentes voies de l'enseignement supérieur. L'université ne rassemble plus en 2010 que 56 % des étudiants (hors IUT) contre près de 75 % en 1970.

Les inégalités de parcours et de réussite sont très marquées selon le cursus scolaire antérieur : 95 % des bacheliers généraux, 85 % des bacheliers technologiques et seulement 47 % des bacheliers professionnels s'inscrivent dans une formation supérieure.

L'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur restent en lien étroit avec le milieu social d'origine des élèves et des étudiants. Un des défis majeurs est actuellement d'assurer la réussite d'un public nouveau, en partie formé par les lauréats du baccalauréat professionnel dont le nombre augmente fortement depuis plusieurs années.

En raison du manque de places et de la concurrence des bacheliers généraux, les bacheliers professionnels et technologiques ne sont pas assez présents dans les filières « courtes », STS et IUT auxquels ils semblent pourtant mieux préparés. Ils se trouvent ainsi souvent contraints de s'inscrire, par défaut, à l'université où ils sont confrontés à un risque d'échec particulièrement élevé.

La difficulté de la reprise d'études constitue une autre spécificité française. Les premiers à en pâtir sont les très jeunes adultes souhaitant interrompre leur cursus pour réaliser un projet personnel susceptible de les aider à mûrir un choix de formation ultérieure.

Les principaux obstacles à une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur résident dans l'orientation ainsi que dans les conditions d'études et de vie des étudiants.

L'information sur l'orientation doit être envisagée au regard du champ des possibles ouvert à chacun des nouveaux bacheliers. L'offre de formation est extrêmement diversifiée et l'aide humaine dont peuvent bénéficier les jeunes pour s'y orienter est notoirement insuffisante.

À l'université, les conditions d'accueil et d'études des jeunes étudiants, l'insuffisante coordination des enseignements et l'absence de formation pédagogique des enseignants-chercheurs sont autant de facteurs d'échec et d'abandon.

1 L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 181 voix pour et 8 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

En outre, une part significative des étudiants ont des conditions de vie difficiles ce qui peut compromettre leur réussite. D'après les enquêtes réalisées par l'Observatoire de la vie étudiante, beaucoup parmi eux se disent contraints à de fortes restrictions en termes de vie quotidienne et même de santé. La modicité du montant des bourses doit être soulignée et le taux maximum (460 € par mois versés sur 10 mois) ne concerne qu'une minorité (19 % des boursiers). Dans bien des cas, la pénurie de logements adaptés aggrave considérablement les difficultés associées à des ressources insuffisantes.

Le travail salarié est donc une nécessité pour de nombreux étudiants. D'après l'OVE, ils sont 15 % à exercer un travail qui par sa nature et sa durée est difficilement compatible avec leur cursus.

Enfin, le financement de l'université n'est pas à la hauteur des défis pédagogiques qu'elle doit encore relever. Quant à sa gouvernance, elle reste marquée par l'intervention de nombreux acteurs dont la coordination apparaît aujourd'hui insuffisante et révèle l'absence d'un pilotage efficace du service public de l'enseignement supérieur.

En leur état actuel, les modes de financement et de gouvernance traduisent la difficulté de concilier deux priorités : d'une part, viser l'émergence de pôles d'excellence et d'autre part, favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants.

Les principales préconisations

Afin de faire réussir un plus grand nombre de jeunes dans l'enseignement supérieur, notamment issus de catégories sociales qui y sont peu représentées, il est urgent de redonner toute leur attractivité aux universités, en complémentarité avec les autres voies qui doivent jouer tout leur rôle. La plus grande attention doit être portée au lien entre lycée et enseignement supérieur, à l'information et à l'orientation des lycéens, aux conditions d'accueil, d'encadrement et de vie des étudiants.

👉 Développer la complémentarité des diverses voies du supérieur à la sortie du lycée

Dans cette optique, le CESE propose de :

- Veiller à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures accessibles.
- Faire jouer tout leur rôle aux STS et aux IUT dans l'accueil des lycéens professionnels et technologiques.
- Développer les liens entre universités et classes post baccalauréat des lycées pour favoriser les réorientations et la validation des acquis.
- Renforcer les moyens et la visibilité des SUIO pour les étudiants afin de mieux les informer sur les réorientations et poursuites d'études.

👉 Redonner toute son attractivité à l'université, y assurer la réussite

☐ Un plan de réussite en premier cycle

Le CESE préconise un plan national qui permette d'améliorer :

- Les conditions d'enseignement
 - Systématiser l'enseignement en groupes restreints et limiter en première année les cours magistraux.
 - Veiller à la cohérence, à la lisibilité et à l'étalement des emplois du temps.
 - Améliorer la connaissance et le suivi des phénomènes d'échec et d'abandon.
- L'accueil
 - Généraliser le tutorat et la pratique d'enseignants référents pour de petits groupes d'étudiants.
 - Favoriser la vie associative au sein des universités.
- La transition entre lycée et université
 - Préparer les lycéens au travail autonome en université en s'appuyant sur une réintroduction des travaux personnels encadrés en terminale.
 - Favoriser la lisibilité de l'offre de formation universitaire par une réduction des intitulés de licence et une remise à plat des formations.
 - Prendre en compte, en début de cursus, les besoins des étudiants par la mise en place, au cas par cas, de modules de remise à niveau et de formations d'adaptation.

☐ Accentuer la dimension professionnalisante des formations universitaires

Le CESE recommande de :

- Renforcer les liens entre les universités et le monde de l'entreprise.
- Réaffirmer la mission d'insertion professionnelle des universités et le rôle des BAIP.
- Créer un module d'enseignement préparant à la vie professionnelle.

☐ Développer la formation continue et la vae

- Développer l'offre de formation continue des adultes à l'université.
- Favoriser la possibilité d'années d'interruption volontaire après le baccalauréat, faciliter et amplifier le recours à la VAE.

☐ Doter les personnels de tous les moyens d'assurer leurs missions

Le CESE recommande de :

- Mettre en place un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants chercheurs.
- Assurer à l'ensemble des enseignants du supérieur une formation pédagogique.
- Favoriser la constitution d'équipes pour encadrer les étudiants en premier cycle.

☐ Financement et pilotage

La question des besoins et du financement de l'enseignement supérieur sont des questions en débat qu'il appartient à la représentation nationale de trancher. Toutefois, le CESE considère qu'il est urgent de :

- Prendre en compte les besoins d'encadrement des étudiants et mettre fin au sous financement des formations universitaires.

- Remettre à plat et renégocier les modes de répartition des moyens.

Le CESE juge indispensable que soit amélioré le pilotage de l'enseignement supérieur en permettant la tutelle unique ou partagée du ministère de l'Enseignement supérieur et en élaborant des schémas régionaux articulés avec une carte nationale des formations.

Améliorer le lien entre lycée et enseignement supérieur, mieux orienter

Le CESE préconise de :

- Développer, en amont de la terminale, l'information et la sensibilisation en vue des décisions d'orientation.
- Solliciter les étudiants pour présenter les formations du supérieur et aider les associations étudiantes qui y contribuent.
- Développer des centres de ressources pour l'enseignement supérieur.
- Renforcer la formation des COPsy, et l'information des professeurs de lycée et CPE sur l'enseignement supérieur et les débouchés professionnels.
- Renforcer les moyens et les missions de l'ONISEP.

Améliorer d'urgence la situation matérielle des étudiants

Le CESE préconise de :

- Augmenter le niveau et le nombre des bourses sur critères sociaux en faveur des étudiants les plus fragiles économiquement.
- Mettre en œuvre un plan de construction de logements collectifs pour les étudiants.
- Développer des emplois destinés aux étudiants dans les universités et dans les établissements scolaires.
- Rendre d'urgence accessibles les établissements aux étudiants en situation de handicap et permettre l'aide au travail personnel à domicile et pour la recherche et le suivi des stages.

Avis

Le constat

La France, comme la plupart de ses partenaires de l'Union européenne, a fait le choix de donner à une part croissante de sa population la possibilité de recevoir une formation supérieure afin de répondre aux besoins des individus et de la Nation dans un monde ouvert et globalisé.

La part des diplômés du supérieur dans la population des 30-34 ans était en 2010, dans notre pays, de 43 %, proportion équivalente à celle du Royaume-Uni et inférieure de 2 à 3 points à celle des pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède). L'Allemagne, avec un taux de diplômés du supérieur d'à peine 30 %, fait figure d'exception dans le groupe des pays les plus développés. Elle a pris une autre option, celle de développer une éducation technique secondaire de haut niveau, largement fondée sur l'alternance, couplée avec un système de formation continue efficace. Même si le cas de l'Allemagne peut être une source de réflexion pour ses voisins européens, dans le « modèle » que la France partage avec la plupart des pays membres de l'OCDE, le développement de l'enseignement supérieur joue un rôle prépondérant au regard du projet d'adaptation et de modernisation continue de l'économie et de la société.

En outre, la possession d'un diplôme supérieur offre, de manière générale, une bien meilleure protection contre le chômage qu'un diplôme du second degré et *a fortiori* que l'absence de diplôme, même si les situations peuvent différer fortement selon le secteur professionnel.

L'enjeu du développement des formations supérieures ne peut cependant se réduire à des finalités économiques ; il est également de contribuer à une meilleure formation générale des individus et à une citoyenneté active et responsable dans un monde confronté à des défis complexes et de très grande ampleur. D'ailleurs, le rapport entre élévation des qualifications et emploi est lui-même complexe et ne peut être envisagé dans une perspective purement « adéquationniste ».

Dans notre pays, à partir des années 1960, des efforts considérables ont été réalisés dans le sens d'une élévation du niveau d'éducation général et d'un élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur. Ils se sont traduits par la montée parallèle du nombre de bacheliers et d'étudiants inscrits dans les universités et les écoles supérieures. Entre 1970 et 1995, la part des bacheliers dans chaque génération est passée de 20 % à plus de 60 %. Le nombre d'étudiants qui était d'à peine 300 000 en 1960, dépassait les deux millions en 2000. Toutefois, le rythme de progression des diplômés du supérieur dans la population totale a connu un ralentissement sensible au cours des quinze dernières années ; il est actuellement beaucoup plus faible qu'il ne l'a été en dans la période 1980-2000 ce qui rend les objectifs nationaux et européens plus difficiles à atteindre (la ligne très symbolique des 50 % de la classe d'âge diplômés du supérieur pourrait ne pas être franchie en 2020) et fait courir un risque de décrochage vis-à-vis des régions du monde et des sociétés aujourd'hui les plus dynamiques.

La proportion de jeunes accédant à l'enseignement supérieur peut être considérée comme insuffisante et l'échec en début de cursus beaucoup trop élevé et donc susceptible de décourager, chez beaucoup d'entre eux, la volonté de poursuivre des études.

L'enseignement supérieur en France : un mode d'organisation très diversifié mais dans lequel les complémentarités sont faibles

Une particularité française : la coexistence de différentes structures et différentes voies d'enseignement supérieur

Tous les étudiants n'étudient pas dans les mêmes conditions ni dans les mêmes structures.

La distinction entre universités et écoles, héritée du XIX^e siècle est une caractéristique du système français, sur laquelle ni la loi de 1984, ni celle de 2007 ne sont revenues. Historiquement, la différence est nettement marquée entre des filières sélectives et professionnelles, dont les grandes écoles représentent la part la plus évidente, et les autres formations, qui constituent un secteur ouvert. Ce secteur quantitativement le plus important, essentiellement formé par les universités, accueillait, sans sélection préalable autre que le baccalauréat, ceux qui se destinaient aux professions libérales et aux carrières de l'enseignement.

Cependant, on ne peut en rester à cette simple vision duale car les cinquante dernières années ont été marquées par une grande diversification des voies de formation. S'il est aujourd'hui courant d'opposer l'accès direct, depuis le baccalauréat aux formations universitaires traditionnelles (lettre-sciences humaines, sciences, droit et disciplines médicales) à la sélectivité des autres filières (accès sur concours ou sur dossier), ce deuxième ensemble qui n'a cessé de croître recouvre des réalités très différentes et une pluralité de voies dont les effectifs sont très inégaux.

Le paysage actuel de l'enseignement supérieur en France est ainsi d'une très grande complexité. Les filières courtes : Institut universitaire de technologie (IUT) et Section de technicien supérieur (STS) sélectionnent, à l'entrée, leur public avec une rigueur variable selon la spécialité et les débouchés professionnels correspondants. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) demeurent la voie royale pour accéder aux grandes écoles. Ces dernières se sont cependant développées, depuis les années soixante-dix, bien au-delà de leur noyau historique. La Conférence de grandes écoles fédère aujourd'hui plus de 200 écoles qui regroupent environ 180 000 étudiants qui ne sont pas tous issus d'une CPGE ou du concours post-baccalauréat. Une enquête réalisée dans le réseau, auprès des étudiants inscrits à la rentrée 2010, montre que 45 % d'entre eux sont entrés dans leur école par des voies parallèles (passerelles sur concours) après un Diplôme universitaire de technologie (DUT), un Brevet de technicien supérieur (BTS) ou une licence.

Les universités ont aussi développé leurs propres filières sélectives (au-delà même des IUT qui y sont administrativement rattachés), principalement pour les formations d'ingénieurs, dans des écoles internes qui font plus que doubler leurs effectifs entre le début des années 1990 et le début des années 2000 (de 10 000 à 25 000 étudiants).

Les écoles paramédicales et sociales, qu'elles soient publiques ou privées, ont également connu une croissance marquée jouant sur des effectifs importants (137 000 étudiants à la rentrée 2008).

Enfin, il faut au sein de l'Université souligner le cas particulier que constituent les formations médicales avec une première année commune aux études de santé (PACES) à l'issue de laquelle est organisée une sélection sévère pour l'entrée dans des deuxièmes années spécialisées et caractérisées par l'existence d'un système de *numerus clausus*.

Un paysage en mouvement : LMD et LRU

Un certain nombre de décisions politiques sont intervenues récemment. Elles sont de nature à faire évoluer ce paysage de l'enseignement supérieur.

Le processus de Bologne lancé en 1999 consiste à harmoniser en Europe les niveaux de qualification autour de trois diplômes, licence, master et doctorat. Cette structure dite LMD, désormais généralisée en France, fragilise les diplômes professionnels à bac+ 2, BTS et DUT qui, de fait, deviennent de plus en plus souvent une étape dans l'acquisition de diplômes de niveau licence et master. Entre 2002 et 2008, les intentions de sorties à bac + 2 se sont effondrées, passant de 24 à 16 % y compris parmi les bacheliers intégrant une filière technologique courte.

L'autre grande réforme, la loi Liberté et Responsabilité des universités (LRU), votée en 2007, modifie profondément la gouvernance des universités et leurs rapports avec l'État. En 2012, la totalité des universités françaises de métropole ont accédé au régime de Responsabilités et compétences élargies (RCE). Les équilibres du système de financement s'en trouvent modifiés de même que les choix internes en matière d'enseignement, en particulier dans le premier cycle. Des regroupements parfois spectaculaires entre les structures sont en cours. Ils induisent une transformation en profondeur du paysage de l'enseignement supérieur mais aussi des phénomènes de vive concurrence et certains établissements se trouvent confrontés à d'importantes difficultés financières.

La concurrence l'emporte sur la complémentarité entre les différentes structures et les différentes voies de l'enseignement supérieur

Une relative désaffection des bacheliers vis-à-vis de l'université

Alors que l'essentiel de l'augmentation du nombre d'étudiants entre 1960 et 2000 a été le fait de l'Université, celle-ci semble pourtant en « perte de vitesse ». Elle paraît attirer de moins en moins les bacheliers et ne rassemble plus en 2010 que 56 % des étudiants (hors IUT) contre près de 75 % en 1970. En 2008, 46 % des bacheliers généraux se sont orientés vers l'université contre 56 % en 1996. Les étudiants inscrits à l'université (hors IUT) restent cependant très majoritairement issus de la filière générale du baccalauréat (82,2 % en 2010). Cette désaffection est néanmoins bien réelle ; elle a principalement touché les licences littéraires et scientifiques et à un moindre degré le droit.

À l'inverse, l'ensemble des formations supérieures qui choisissent leurs étudiants, autant qu'elles sont choisies par eux ont considérablement augmenté leur part des effectifs de l'enseignement supérieur dans les vingt dernières années. Et les universités elles-mêmes ont développé une offre abondante de formations diversement sélectives et plus ou moins onéreuses.

Il existe ainsi entre filières une hiérarchie implicite que dessinent les souhaits d'orientation des jeunes et de leurs familles. Tout semble se passer comme si un risque d'échec élevé, dans un environnement pédagogique chaotique, incitait une proportion croissante des bacheliers (et de leurs familles) à « éviter la fac » et à se tourner vers les formations « sélectives ».

Une dérive des IUT et des STS au regard de leur fonction d'origine

Les Instituts universitaires de technologie (IUT) et les Sections de techniciens supérieur (STS) qui constituent en principe des filières courtes, préparant au DUT et au BTS en deux ans, sont respectivement recherchés par les bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels. Or, la sélection à l'entrée de ces deux voies de formation s'est renforcée au fil du temps et un grand nombre des bacheliers généraux, tout en se projetant dans des études longues, ont aujourd'hui tendance à emprunter ces filières courtes et professionnalisantes comme une première étape de leur parcours. Cette évolution a été préjudiciable aux deux autres catégories de bacheliers. Près d'un cinquième des bacheliers généraux de 2008 se sont inscrits en IUT ou en STS. 11 % d'entre eux ont eu accès à un IUT contre 10 % seulement des bacheliers technologiques. Plus nombreux, les bacheliers généraux représentent en fait les 2/3 des entrants en IUT. Quant aux bacheliers professionnels, ils sont pratiquement absents des IUT. Assez fortement représentés en STS (39 % d'entre eux suivent cette voie), ils y subissent cependant une forte concurrence de la part des bacheliers technologiques et généraux. Cette concurrence est d'intensité variable selon la spécialité envisagée.

Un développement des « autres formations » supérieures

Toutefois, la chute assez récente des poursuites d'études en licence universitaire ne s'explique pas par l'augmentation des taux d'entrée dans les filières qui forment depuis longtemps des alternatives à l'université (CPGE, IUT et STS). Elle s'explique surtout par la forte augmentation des « autres formations supérieures ». Cette rubrique regroupe des écoles de commerce, des écoles d'ingénieurs à cycle préparatoire intégré, des écoles artistiques, paramédicales ou sociales ou les « prépas » à l'entrée de ces écoles. Une grande partie de ces formations sont privées et payantes. Les bacheliers généraux sont les premiers à y être attirés : en 2010, plus de 12 % d'entre eux s'y sont inscrits contre 5 % des bacheliers technologiques et moins de 1 % des bacheliers professionnels.

Des inégalités de parcours et de réussite très marquées

Selon le parcours de formation antérieur

Le baccalauréat qui constitue toujours le premier grade universitaire et conditionne l'accès à l'enseignement supérieur s'est lui-même considérablement diversifié et recouvre différents types de formations. Non seulement, les différences sont très sensibles entre les grandes voies du baccalauréat (professionnelle, technologique, ou générale) mais elles se trouvent en quelque sorte démultipliées dans chacune d'elle par le jeu des séries et des spécialités.

Or, il apparaît très clairement que ces différentes voies de formation et de préparation du baccalauréat conditionnent fortement le parcours des étudiants dans l'enseignement supérieur en termes d'orientation et de réussite.

La répartition des effectifs entre les trois grands types de baccalauréat connaît aussi une transformation majeure dont les conséquences pour l'enseignement doivent être anticipées. La reprise récente de l'augmentation du nombre de bacheliers repose essentiellement sur la croissance du baccalauréat professionnel et, parmi ces « nouveaux » bacheliers professionnels, l'aspiration à la poursuite d'études supérieures est elle-même en forte hausse.

Poursuite d'études et orientation

Les différences sont encore marquées au regard de la poursuite d'études : 95 % des bacheliers généraux s'inscrivent dans une formation supérieure après la réussite à l'examen ; c'est le cas de 85 % des bacheliers technologiques et seulement de 47 % des bacheliers professionnels.

Les bacheliers généraux, particulièrement ceux de la série S ont le choix d'orientation le plus ouvert. Ceux qui ont un très bon dossier scolaire, obtenant généralement une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat, peuvent prétendre accéder à une classe préparatoire aux grandes écoles (ces « prépas » obéissent elles-mêmes à une hiérarchie complexe en fonction de leur prestige, de leurs résultats voire de leur localisation géographique) ou à des formations spécialisées et très sélectives comme les cursus médicaux.

Les bacheliers technologiques visent majoritairement les instituts universitaires de technologies et les sections de techniciens supérieurs dont les programmes comme les conditions d'études sont en principe bien adaptés à la formation qu'ils ont reçue, mais nous avons vu qu'ils subissent dans l'accès aux IUT la concurrence des bacheliers généraux. L'admission en STS semble conditionner la poursuite d'études de la plupart des bacheliers professionnels. Or, leur projet est souvent contrarié par le fait que certaines STS privilégient le recrutement de bacheliers issus des filières technologique et générale dont la formation théorique est réputée supérieure. De plus, le fait qu'aucun dispositif de mise à niveau ne soit prévu à leur intention ne leur laisse qu'une chance infime d'intégrer ces formations très exigeantes.

Dans les faits, les bacheliers technologiques et professionnels qui ne parviennent pas à intégrer une filière supérieure courte et professionnalisante soit renoncent à toute poursuite de formation, soit optent pour une formation complémentaire de niveau secondaire, soit se positionnent sur des formations supérieures dont l'accès n'est pas sélectif. C'est le cas de la plupart des formations universitaires, accessibles de droit à l'ensemble des bacheliers. Ainsi, un nombre significatif de bacheliers technologiques et professionnels se trouvent aujourd'hui inscrits dans des licences universitaires dont la dimension générale et théorique l'emporte sur le caractère pratique et professionnalisant. C'était le cas, à la rentrée universitaire 2008, de 5 % des bacheliers professionnels et de 13 % des bacheliers technologiques (qui n'étaient que 10 % à avoir pu s'inscrire en IUT). Il s'agit très souvent d'inscriptions par défaut qui peuvent correspondre à des solutions d'attente dans l'espoir d'intégrer une STS ou une école paramédicale par exemple.

Échec et réussite

La réussite dans les études supérieures apparaît fortement corrélée au type de baccalauréat et au passé scolaire des étudiants. Ainsi, non seulement l'articulation entre la voie de l'enseignement supérieur et le baccalauréat d'origine est déterminante, mais une hiérarchie quasi identique entre les bacheliers existe dans toutes les voies.

Mesuré à partir du taux de poursuite en 2^e année, l'échec apparaît cependant plus sévère à l'université pour toutes les catégories de bacheliers. Les interruptions d'études y sont aussi, à ce stade, beaucoup plus fréquentes. D'une manière générale, la sélection telle qu'elle s'opère en première année de licence est très défavorable aux bacheliers technologiques et professionnels (avec respectivement 21 et 18 % de taux de poursuite en 2^e année contre 59 % pour les bacheliers généraux).

Si l'on considère le point d'aboutissement, c'est-à-dire l'obtention de la licence, les déséquilibres sont tout aussi marqués. Seulement 28 % de la cohorte des inscrits en L1 en 2006 ont obtenu leur licence en trois ans. Si l'on considère la réussite à la licence en 3, 4 ou 5 ans, parmi ceux qui ont fait le choix de l'université, 90 % des bacheliers professionnels, 75 % des bacheliers technologiques et 35 % des bacheliers généraux ne parviennent pas à obtenir de licence même si des réorientations assez nombreuses viennent tempérer ce sombre tableau. Il est vrai que le rythme des uns n'est pas forcément celui de tous et que la notion d'échec doit être relativisée. Ces chiffres n'en témoignent pas moins d'une situation préoccupante et justifient pleinement l'attention portée au premier cycle de l'enseignement supérieur.

Dans les STS et les IUT, l'essentiel de la sélection a eu lieu en amont. Assez logiquement, les taux de passage en deuxième année y sont nettement supérieurs à ce qu'ils sont dans les licences universitaires. Dans tous les cas le différentiel entre bacheliers généraux, bacheliers technologiques et bacheliers professionnels est néanmoins marqué, toujours à l'avantage des premiers.

On ne peut qu'être frappé de voir combien le processus de sélection par l'échec qui caractérise le système scolaire français et la prégnance des inégalités, mise en lumière par un précédent avis du CESE sur « Les inégalités à l'école », contribuent à peser sur les études supérieures.

Force est de constater que les inégalités sociales présentes dans le système scolaire se perpétuent et se trouvent même accentuées dans l'enseignement supérieur. Non seulement le type de baccalauréat obtenu est étroitement corrélé à l'origine sociale des élèves mais les ambitions en matière d'études supérieures ou de filières d'enseignement supérieur le sont tout autant.

Un déplacement des inégalités vers l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur, l'orientation et la réussite dans l'enseignement supérieur restent en lien étroit avec le milieu social d'origine des élèves et des étudiants

D'une manière générale, il est indéniable que le développement de l'accès aux études supérieures est venu atténuer les très fortes inégalités sociales qui existaient autrefois. L'ouverture relative de l'enseignement supérieur est allée de pair avec la démocratisation

de l'accès au baccalauréat. Ainsi, entre la génération née au début des années 1930 et celle née au milieu des années 1970, la part des diplômés pour les enfants de cadres est passée de 38 à 77 % et de 2 à 25 % pour les enfants d'ouvriers. Toutefois, les différences entre milieux sociaux sont restées très marquées : dans les générations nées dans les années 1940, le fait d'être diplômé de l'enseignement supérieur était déjà le destin majoritaire des enfants de cadres ou d'enseignants alors que dans la génération née en 1975-1977, les enfants d'ouvriers qui atteignaient ce niveau n'étaient encore qu'une minorité (25 %). Par ailleurs, la réduction de l'écart entre les catégories sociales est demeurée assez faible : plus de 20 points séparaient encore, au début des années 2000, les enfants de cadres de ceux dont les parents exerçaient une profession intermédiaire.

Cette permanence des inégalités trouve son explication dans l'hétérogénéité de la population des bacheliers associée à la diversification des types de baccalauréat. Alors que le taux d'accès des bacheliers généraux à l'enseignement supérieur frôle les 100 %, il est de l'ordre de 80 % pour les bacheliers technologiques et il n'atteint pas 50 % pour les bacheliers professionnels. Or la distribution des origines socioprofessionnelles dans les différents types de baccalauréat est elle-même très déséquilibrée. Le phénomène de différenciation sociale reste ainsi très présent dans l'enseignement secondaire et sur les deux dernières décennies, la généralisation de l'accès au baccalauréat n'a pas modifié les inégalités sociales de cursus.

D'une manière générale, les taux d'accès à l'enseignement supérieur restent dans les années 2000 très dépendants de l'origine sociale et culturelle des élèves.

Dans ce contexte, il n'y a rien d'étonnant, non plus, à ce que la répartition des étudiants entre les diverses voies de l'enseignement supérieur soit également marquée par de fortes différences sociales.

Lorsqu'il s'agit de la répartition des étudiants entre les différentes filières, les mêmes freins à la démocratisation sont à l'œuvre. L'accès « aux filières d'élites » reste dans notre pays profondément inégalitaire. Selon certaines études elles seraient même devenues au cours des vingt dernières années socialement plus sélectives alors que la situation des filières universitaires serait stable et que l'égalité serait presque réalisée dans les « filières professionnelles supérieures ».

En dernière analyse, l'origine sociale, notamment le niveau de diplôme des parents, et le type de baccalauréat se conjuguent pour conforter des phénomènes sélectifs déjà anciens mais qui se sont déplacés. Alors que par le passé la sélection sociale se faisait essentiellement entre ceux qui accédaient au baccalauréat et ceux qui dès le collège étaient orientés vers une formation courte, elle intervient désormais au sein même du groupe des bacheliers qui n'ont ni les mêmes possibilités d'accès à l'enseignement supérieur ni les mêmes possibilités de choix entre les filières d'études. À l'échelle européenne, la France fait encore partie des pays où la sélectivité sociale est la plus forte.

D'autres formes d'inégalités sont également très présentes dans notre système d'enseignement supérieur. Celles liées au genre ne se sont pas totalement estompées, loin de là. En effet, si la part des étudiantes a très fortement progressé dans la seconde moitié du XX^e siècle, pour dépasser aujourd'hui celle des garçons, les jeunes femmes malgré des évolutions récentes sont encore sous représentées dans certaines spécialités et dans certaines des structures les plus prestigieuses de l'enseignement supérieur, en particulier les grandes écoles scientifiques.

L'inégalité territoriale, portant à la fois sur le niveau général d'éducation et sur les possibilités de poursuites d'études est patente entre les Départements et collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) et la métropole.

Enfin, les étudiants en situation de handicap, certes plus nombreux qu'autrefois à poursuivre des études supérieures, restent confrontés à une insuffisance de l'accompagnement, qui semble se traduire par des cursus en moyenne plus courts que pour les autres étudiants.

Les obstacles à une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur

La question de l'orientation

L'information sur l'orientation n'a de sens que si elle est envisagée au regard du champ des possibles ouvert à chacun des nouveaux bacheliers. Dans un espace complexe et hiérarchisé, les futurs étudiants adaptent plus ou moins consciemment leurs choix à ce qui leur semble possible en fonction de leur parcours scolaire. Des bacheliers souvent issus de milieux populaires ont tendance à s'autocensurer en termes de parcours et de niveau professionnel recherché. Le genre peut aussi influencer négativement les choix d'orientation. L'information et l'aide à l'orientation devraient donc permettre de revenir sur ce type de conditionnement.

Leur rôle est aujourd'hui d'autant plus essentiel que le paysage de l'enseignement supérieur se présente comme extrêmement diversifié et complexe. Non seulement les voies et filières sont multiples mais les universités elles mêmes ont multiplié les licences aux intitulés les plus divers. Or, les canaux d'information, eux-mêmes très abondants, sont de qualité inégale. Ils forment un maquis dans lequel lycéens et étudiants ont souvent du mal à se repérer. De surcroît, la place croissante prise par l'internet dans l'information et les choix d'orientation, via la procédure d'Admission post baccalauréat (APB) a des effets socialement discriminants : bien que le nombre de foyers disposant d'une connexion internet ne cesse d'augmenter, plus de 30 % d'entre eux en sont encore dépourvus et les disparités sont fortes selon le diplôme et la catégorie socio professionnelle des parents.

L'ONISEP joue pleinement son rôle de service public en proposant des outils d'information et d'aide à l'orientation, susceptibles de répondre à des situations et des attentes multiples. Cet organisme devrait être conforté, au niveau national, dans une position d'acteur central de l'information sur les filières et leurs débouchés d'autant plus qu'il est le lien permanent avec l'ensemble des secteurs professionnels.

Cela ne saurait cependant répondre à tous les besoins d'aide et de conseil des lycéens et des étudiants à la recherche de leur voie. Les médiations humaines et présentielle constituent en effet un facteur déterminant d'une orientation réussie. Dans l'environnement immédiat du lycéen se trouvent les parents et les enseignants. Les uns et les autres peuvent à l'évidence avoir une grande influence sur les choix d'orientation. Mais, l'aide que peuvent apporter les parents en termes d'information et de conseil varie nécessairement fortement en fonction du capital culturel et du réseau relationnel. Quant aux enseignants et aux conseillers principaux d'éducation, très souvent sollicités par les lycéens, leur soutien est également sujet à caution dans la mesure où ils ont rarement une connaissance précise et complète de l'ensemble des formations et des débouchés.

Les conseillers d'orientation-psychologues du second degré sont des professionnels auxquels peuvent, en principe, s'adresser les lycéens. Trop peu nombreux et encore insuffisamment au fait de toutes les subtilités des parcours possibles, ils sont en pratique assez peu consultés : seuls 16 % des lycéens le font avant de prendre une décision.

Dans le fonctionnement actuel du système d'orientation, l'accès à une médiation personnalisée efficace est donc très inégalitaire. En outre il existe une forte discontinuité des dispositifs d'orientation entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur. Quant au dispositif récent d'orientation active, il n'intervient que tardivement, après que les futurs étudiants ont fait leurs choix dans la procédure APB, et il est très loin de se traduire systématiquement par un entretien approfondi.

La finalité de l'orientation doit être de donner aux jeunes les moyens de construire un projet. Elle ne peut se limiter à une conception qui viserait à optimiser *a priori* l'affectation des bacheliers dans l'enseignement supérieur : elle doit au contraire leur permettre, le plus possible, de faire des choix éclairés, en leur fournissant une information riche et accessible, en luttant contre tous les stéréotypes (notamment ceux liés au genre) et les phénomènes d'autolimitation. Récemment, un certain nombre d'expériences novatrices ont été lancées localement à l'initiative d'universités, de rectorats et d'entreprises. Elles reposent sur des systèmes d'accompagnement, d'échanges ou de personnes référentes pour les relations entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Elles méritent d'être encouragées et devraient être évaluées dans la perspective d'une généralisation des meilleures pratiques.

Les conditions d'études

Le « *continuum* » scolaire : une spécificité française

En France, le temps des études d'une part et les temps pleinement consacrés à d'autres activités, rémunérées ou non, d'autre part, sont bien plus cloisonnés qu'ils ne le sont dans les pays européens à niveau d'éducation comparable. La plupart des Français envisagent la scolarité comme « le » temps de la formation qui, idéalement, prépare à l'activité professionnelle et à la vie sociale adulte. Les faits sont évidemment un peu plus nuancés mais pour l'essentiel, cette représentation correspond néanmoins, à la réalité vécue par la plupart des français, jeunes et moins jeunes.

Certes, les parcours sans heurt ni interruption conduisent souvent à la réussite mais faire de cette continuité une règle presque absolue présente un double inconvénient. En premier lieu, les très jeunes adultes n'ont guère de possibilités d'interrompre temporairement leur cursus, à l'issue du baccalauréat par exemple, pour réaliser un projet personnel en dehors du cadre scolaire (on peut penser à certaines formes d'engagement citoyen). Or, de telles pauses et de telles expériences peuvent participer d'un processus de maturation personnelle et permettre d'éclairer les jeunes dans leurs choix d'orientation ultérieurs. En second lieu, un tel climat ne favorise pas la reprise d'études par les actifs et les moyens de la formation continue ne sont que très peu utilisés dans le cadre de formations diplômantes et de longue durée.

Le respect assez strict de la continuité scolaire qui se traduit dans le fait que les étudiants français sont, en moyenne, les moins âgés d'Europe apparaît finalement comme un frein aux objectifs d'éducation récurrente et de formation tout au long de la vie qui sont portés par l'Union européenne.

Le défi des « nouveaux étudiants »

Un des défis majeurs de notre enseignement supérieur est celui d'assurer la réussite non seulement des étudiants issus des formations et des catégories sociales qui l'alimentent traditionnellement mais aussi d'un public nouveau en partie formé par les bacheliers professionnels dont nous avons déjà souligné l'accroissement numérique.

Or, ni le mode de sélection des élèves dans les diverses voies du supérieur, ni les contenus des enseignements, ni les pédagogies mises en œuvre n'ont évolué en relation avec cette aspiration croissante de tous les bacheliers, quelle que soit leur filière d'origine, à poursuivre des études.

Cette question de l'accueil et de l'encadrement de ces « nouveaux publics » se pose, nous l'avons vu, dans les filières professionnelles courtes (STS et IUT). C'est néanmoins à l'université que le problème est le plus aigu, à la fois parce qu'elle doit accueillir sans sélection tous les bacheliers qui le souhaitent mais aussi parce qu'elle est le lieu de la transmission nécessairement complexe de savoirs critiques au contact de la recherche.

Le modèle de l'université est loin de correspondre à l'accompagnement de type scolaire - voire au véritable entraînement au travail - qui caractérise les CPGE, les IUT et les STS. Il fait au contraire appel à des capacités d'autonomie studieuse dont ne disposent pas d'emblée tous les étudiants. Les inégalités sont même très fortes dans ce domaine.

La capacité à assimiler les méthodes de travail de l'université, en partie transmise par l'intermédiaire du milieu familial, semble aujourd'hui plus déterminante que jamais, en raison même d'une dégradation des conditions d'études en lien avec une massification mal pilotée.

Les conditions d'accueil des jeunes étudiants, l'inconfort des conditions d'études (amphithéâtres et salles surchargées...), l'insuffisante coordination des enseignements et la faible convivialité des lieux sont en effet autant de facteurs de découragement et d'abandon silencieux. Loin de s'en préoccuper des secteurs entiers de l'université ont semblé et semblent encore s'en accommoder tacitement. Pourtant, une telle situation interpelle, au premier chef, l'institution elle-même et sa capacité à prendre en charge des publics hétérogènes. Il faut cependant souligner que ces difficultés ne sont pas également présentes dans toutes les spécialités universitaires.

Une gestion des personnels de l'université qui n'est pas à la hauteur de ce défi

En 2009-2010, il y avait 93 000 enseignants et enseignants-chercheurs dans les établissements d'enseignement supérieur. Leur nombre a augmenté de 9,4 % en 10 ans mais le public étudiant a lui aussi connu une progression importante. Il a surtout changé de nature laissant place à des jeunes peu préparés aux études universitaires et dont les besoins d'encadrement sont plus importants.

Les personnels enseignants sont peu ou pas formés à l'accueil de ces nouvelles générations d'étudiants. L'absence de formation pédagogique reste malheureusement la règle pour les enseignants chercheurs. De plus, ils sont évalués sur la qualité de leurs travaux de recherche qui est déterminante pour leur carrière. Cette tentation de privilégier absolument la recherche est d'abord celle des établissements d'enseignement supérieur qui voient leur rang national et international varier en fonction de l'activité de recherche et notamment le nombre de publications.

Enfin, les enseignants chercheurs sont soumis à de multiples tâches d'ordre administratif ou de diffusion de résultats de leurs recherches et ils ne bénéficient pas de personnel administratif et technique en nombre suffisant pour leur permettre de mieux enseigner. Ils déplorent généralement le manque de temps pour assumer l'ensemble de leurs responsabilités.

Les enseignants de second degré en poste dans les établissements d'enseignement supérieur sont en fait bien souvent dans une situation analogue dans la mesure où nombre d'entre eux, en dépit de leur statut, conduisent également des recherches.

Ces caractéristiques ont très souvent pour conséquence un investissement moindre dans les formations de premier cycle au profit des Masters ou des formations spécialisées qui dans un système de concurrence généralisée sont l'objet de l'attention prioritaire des établissements et des équipes.

Des initiatives nouvelles mais disparates pour lutter contre l'échec en premier cycle

Ces dernières années ont vu une prise de conscience accrue de la gravité de l'échec en premier cycle et diverses mesures ont été mises en œuvre pour tenter d'y remédier. Des initiatives avaient, depuis quelques temps, été prises localement, par un certain nombre d'établissements et un plan national intitulé « réussite en licence » a été mis en place par le ministère, à partir de 2008, avec un budget de 730 millions d'euros.

Ces initiatives sont de plusieurs ordres. Il s'agit en général d'assurer un suivi plus individualisé des étudiants en première année à la fois pour les informer, les aider dans l'apprentissage du métier d'étudiant, repérer les situations d'échec et contribuer à une réorientation si nécessaire. Leurs résultats ne semblent, pour le moment, pas déterminants et n'ont, en tout cas, pas encore fait l'objet d'une évaluation complète et précise.

On sait cependant que dans un contexte d'autonomie budgétaire des universités, du fait de l'absence du « fléchage » des crédits du plan licence et de l'absence d'un cahier des charges, la réalité de son financement a été très variable selon les établissements. Bien souvent les établissements n'ont fait que maintenir ou renforcer des pratiques préexistantes.

Le principal problème lié à ces mesures récentes tient à l'absence d'une démarche d'ensemble véritablement cohérente et adaptée à la difficulté des situations et à l'importance de l'enjeu. Trop souvent fondées sur le volontariat, ces mesures n'ont généralement profité qu'aux étudiants les plus motivés ou les mieux informés. Elles se sont aussi heurtées, dans leur application, au manque de personnels et aux contraintes des conditions de travail des universitaires, ce qui en a limité la portée.

De par le caractère disparate de leur mise en œuvre voire de leur conception, elles ne peuvent pallier l'absence d'une politique ambitieuse dotée de moyens conséquents en termes d'encadrement et articulant un pilotage, une impulsion et une évaluation au niveau national tout en respectant la nécessaire liberté d'initiative des établissements.

Les conditions de vie

Une fragilité économique répandue

Bien évidemment, ces problèmes sont amplifiés par les conditions de vie des étudiants et notamment par la question de leurs revenus et celle de leur logement. Deux conséquences de la fragilité économique des étudiants sur leurs études ont été mises en lumière. D'une part, en fonction de sa nature et de son intensité, le travail salarié peut se révéler contradictoire avec les exigences du travail studieux. D'autre part, en termes d'ambitions, à caractéristiques scolaires et individuelles égales, les étudiants ne bénéficiant pas de l'aide de leurs parents envisagent plus souvent des études plus courtes que les autres.

D'après les enquêtes réalisées par l'Observatoire de la vie étudiante, le pourcentage d'étudiants qui se disent contraints à des restrictions est élevé (de 40 à 60 % selon le degré d'indépendance économique et résidentielle vis-à-vis de la famille). On remarque aussi que pour les étudiants l'indépendance, qu'elle soit choisie ou contrainte, se paye au prix fort en termes de restrictions, de renoncements aux soins ou de travail contraint.

L'aide individuelle directe aux étudiants repose essentiellement sur les bourses à critères sociaux, réparties en sept catégories (de l'échelon 0 qui ne donne droit à aucune prestation financière à l'échelon 6 d'un montant de 4 600 euros). On comptait près de 600 000 boursiers, dont 440 000 à l'université, en 2011.

La modicité du montant des bourses en France doit être soulignée : le taux maximum est de 460 euros par mois, sur 10 mois et cette somme, qui n'est attribuée qu'à une minorité d'étudiants (19 % des boursiers), est largement insuffisante pour vivre et implique nécessairement d'être complétée par d'autres sources de revenus. Un étudiant qui ne bénéficie que d'une bourse et qui doit se loger, même s'il bénéficie de l'Aide personnalisée au logement (APL), se trouve *a priori* dans une situation de grande fragilité économique.

Des progrès ont certes été faits récemment avec la création d'un échelon 0 qui ne donne droit à aucune allocation mais ouvre droit à une dispense des frais d'inscription - et avec la création d'un dixième mois de bourse pour tenir compte de l'allongement de l'année universitaire. Ces avancées pour réelles qu'elles soient ne sont cependant pas à la hauteur des problèmes posés.

Études et travail salarié : une conciliation parfois difficile

Plus de la moitié des étudiants auraient eu, en 2010, au moins une activité rémunérée durant leurs études, au cours de l'année universitaire. Cette moyenne recouvre en fait des réalités diverses, aussi bien en terme de type de travail ou de durée que de motivations pour ceux qui l'exercent, depuis le « petit boulot » ponctuel servant à financer des vacances ou à disposer d'argent de poche jusqu'au travail proche du temps plein car indispensable pour vivre, en passant par une activité rémunérée liée aux études

Or, lorsque l'étudiant travaille, ses chances de réussite dans les études sont fortement corrélées à la nature et à la durée de l'activité professionnelle. Dès lors qu'elle est sans rapport avec les études et d'une durée supérieure au mi-temps, la probabilité que l'étudiant a de réussir diminue fortement.

D'après l'OVE, 15 % des étudiants exerceraient un travail qui par sa nature et sa durée serait susceptible de compromettre leur réussite.

Les abandons d'études au profit de l'activité salariée elle-même, alors que celle-ci n'était initialement vécue que comme un élément secondaire du projet, ne sont pas rares. Ils sont généralement en lien étroit avec la situation économique des étudiants et de leurs parents.

Le logement un enjeu crucial qui pèse sur le choix des études et de la réussite

Le premier enjeu du logement est celui de la mobilité et de l'accessibilité. En effet, pour les étudiants de familles modestes (qui peuvent de surcroît compter plus d'un enfant en période d'études supérieures), les difficultés d'accès au logement indépendant peuvent conduire à des choix de filières principalement en fonction de la proximité du domicile familial. La difficulté à se loger pèse également en termes de fatigue et de perte de temps lorsqu'elle implique de longs trajets.

Ce problème est récurrent dans les grandes villes et notamment en ÎledeFrance. 75 % des étudiants sont répartis entre une trentaine de villes seulement.

Le logement est également très lié aux ressources des familles. En effet, on observe une insuffisance des résidences collectives et du parc locatif social. Des locations dans le domaine privé sont, de ce fait, marquées par des demandes de garanties exorbitantes de la part des bailleurs. La question de la caution exigée à l'entrée dans le logement est d'autant plus aiguë, que les dispositifs de cautionnement collectifs sont encore embryonnaires. Locataires à relativement court terme, confrontés à des besoins de mobilité temporaire, les étudiants doivent faire face aux rigidités du système de location, généralement conçu pour des occupants à moyen ou long terme. De surcroît, comme la réglementation permet d'augmenter le loyer à chaque changement de bail, la rotation des étudiants dans leur logement, combinée avec la faiblesse de l'offre, constitue un facteur supplémentaire de hausse des prix.

Conclusion

En conclusion de ce constat, il convient de se pencher sur le sous-financement de l'université tant au regard du second degré que des autres voies de l'enseignement supérieur et sur une gouvernance marquée par l'intervention de nombreux acteurs.

Un financement insuffisant

Entre 1989 et 2009, la Dépense intérieure d'éducation (DIE) consacrée au supérieur a été multipliée par 2,5 en euros constants. Pourtant, en raison de la forte augmentation du nombre d'étudiants, la dépense moyenne par étudiant a progressé moins fortement que dans le second degré (41 % contre 64,6 %).

La part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur situe la France un peu en-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (1,4 % contre 1,5 %). La dépense par étudiant place la France en 16^e position, les 29 pays de l'OCDE ayant répondu à l'enquête. La dépense la plus faible concerne l'université et ce malgré un rattrapage dû essentiellement à l'intégration des IUT.

Les efforts de ces dernières années se sont traduits par de nouvelles dépenses qui n'ont pas profité principalement au premier cycle où l'échec est pourtant le plus fort.

La multiplicité des financements et de leurs sources (État, collectivités territoriales, entreprises, familles...) tout comme les modalités de répartition des crédits rendent particulièrement délicate la connaissance précise de l'allocation des moyens aux universités.

Le plan réussite en licence a démontré la difficulté à mener une politique publique nationale compte tenu des conditions actuelles de l'autonomie des établissements. On ne peut que constater des dérives citées par la Cour des Comptes et les organisations syndicales et étudiantes sans bénéficier d'une évaluation précise sur les retombées de ce plan.

Le Système informatique de répartition des moyens (SYMPA) lié à l'activité et la performance des universités (80 % des moyens pour l'activité et 20 % liée à la performance) a exclu les programmes spécifiques : réussite en licence, Initiative d'excellence (IDEX), financements sur projet de recherche... mais également la masse salariale transférée aux établissements lors du passage aux Responsabilités et compétences élargies (RCE). Enfin, les crédits issus tant du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur que du ministère du budget demeurent dispersés, ce qui ne permet pas l'analyse des montants effectivement consentis aux universités. Par ailleurs, le CESE regrette l'opacité actuelle de la gestion des ressources humaines qui rend difficile une évaluation précise de la situation en ce domaine.

On ne peut que constater que ces financements n'ont pas permis de rééquilibrer les masses budgétaires entre universités, ne tiennent pas compte des publics étudiants de ces établissements et grèvent les établissements de petite taille par la mise en place nécessaire de fonctions nouvelles (RH, contrôle budgétaire, administration). De fait un nombre non négligeable d'établissements se trouvent dans une situation financière délicate.

Le financement des universités est donc le reflet d'une politique qui a des difficultés à concilier deux priorités : viser l'émergence de pôles d'excellence et favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants.

Un pilotage avec de multiples intervenants qui doivent répondre aux exigences de l'autonomie des établissements

L'État reste le chef de file en matière de financement de l'enseignement supérieur. Mais ce financement est porté par plusieurs ministères (enseignement supérieur et recherche, culture, agriculture et santé).

Les régions interviennent à travers les lycées (STS et CPGE) mais aussi pour les infrastructures des universités (construction et entretien du bâti) et depuis peu dans l'aide aux étudiants. On observe également un investissement important des communes et des départements.

Les régions depuis 1999 disposent d'un outil de planification en matière d'enseignement supérieur : le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. En Rhône-Alpes, cela s'est traduit très rapidement par un soutien en matière d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants et une offre sociale de logement ainsi que des aides à la mobilité internationale. D'autres ont suivi et l'Association des régions de France (ARF) et la Conférence des présidents d'université (CPU) ont signé une convention en 2009 prévoyant l'élaboration dans chaque région d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faut toutefois souligner qu'à l'heure actuelle, l'engagement des régions et le rôle des CESER sont encore relativement divers, en fonction tant de choix politiques que de données telles que la taille, l'histoire, la géographie ou les moyens des régions

Cette action régionale doit être accompagnée par l'État de manière à ce qu'elle ne soit pas simplement la compensation des carences de ce dernier. C'est dans cette complémentarité que se trouve l'avenir du service public de l'enseignement supérieur.

La question de la cohérence du pilotage se pose avec d'autant plus d'acuité que, si les universités sont autonomes, il existe bien un service public de l'enseignement supérieur qui doit conduire une politique convergente s'il veut assurer la réussite d'un plus grand nombre d'étudiants, permettre des passerelles, lutter contre les inégalités. Le paysage de l'enseignement supérieur français ne peut pas se dessiner harmonieusement sans associer les diverses parties prenantes et assurer une cohérence entre les différents niveaux de responsabilité, en particulier entre l'État et les territoires.

Les préconisations

Tendre vers une plus forte proportion de chaque classe d'âge titulaire d'un diplôme supérieur au baccalauréat implique que tous les bacheliers qui souhaitent poursuivre des études puissent le faire dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Pour que notre pays atteigne dans un délai raisonnable l'objectif, fixé par l'Union européenne à tous les États membres, d'au moins 50 % de chaque classe d'âge diplômée du supérieur, il est nécessaire que les portes de l'enseignement supérieur soient plus largement ouvertes à des jeunes issus de catégories sociales qui y sont encore peu représentées.

La résorption de taux d'échec et d'abandon très concentrés sur les jeunes des milieux populaires et le maintien de la qualité des formations et des diplômes, grâce à un effort pédagogique important et à une amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants, constituent la condition première d'une telle ouverture.

Le défi est donc double. Il s'agit d'une part d'augmenter la proportion d'une génération accédant à un diplôme de premier cycle et d'autre part de le faire en réduisant les inégalités sociales dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.

Un tel projet implique que soient mieux articulées les différentes voies de l'enseignement supérieur dans une logique de complémentarité plutôt que de concurrence. Dans un système dont une partie - avec des filières et des établissements particulièrement divers - est caractérisée par une sélection à l'entrée tandis que l'université accueille sans sélection préalable la majorité des étudiants et doit en assurer la réussite, la question de la régulation et des financements est particulièrement délicate et source de débats. Une réflexion doit être menée sur les moyens de rapprocher les établissements dans une logique de démocratisation et de convergence en poursuivant les évolutions déjà engagées au niveau des seconds cycles, notamment dans le cadre des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Ce projet nécessite en même temps que soit clairement affirmée la place centrale de l'université qui est le standard européen en matière de formations supérieures et qui est le lieu par excellence de la formation en lien avec la recherche. Pour le CESE, il est urgent, dans cette perspective, de redonner toute leur attractivité et leur efficacité aux universités qui doivent évoluer.

De façon complémentaire, il est indispensable qu'une grande attention soit portée au lien entre lycée et enseignement supérieur, à l'information et à l'orientation des lycéens, aux conditions d'accueil, d'encadrement et de vie des étudiants.

Mais l'amélioration de la réussite des étudiants et la réduction des inégalités dans l'enseignement supérieur ne peuvent être sérieusement envisagées sans que l'on ne prévoie aussi d'intervenir sur l'amont, en commençant à lutter contre les inégalités dès les débuts de la scolarité comme l'a proposé un avis que le Conseil économique, social et environnemental a rendu récemment sur le rapport de M. Xavier Nau. Le lycée et ses différentes filières constituent une étape non moins déterminante de ce continuum ; elle pourrait utilement faire l'objet d'une saisine future.

Développer la complémentarité des diverses voies du supérieur à la sortie du lycée

Il importe de limiter au maximum les abandons ou les réorientations tardives non seulement en informant mieux les lycéens mais également en intervenant en aval sur l'accueil des bacheliers issus des différentes filières du baccalauréat. Il s'agit aussi de mieux répondre à l'aspiration à la poursuite d'études par des solutions adaptées sans pour autant imposer des contraintes qui se révéleraient contre productives, telles que des quotas ou la limitation des choix des bacheliers voire des orientations contraintes.

L'objectif est à la fois d'assurer une complémentarité entre les voies pour mieux accueillir des bacheliers de profils différents et de renforcer les liens entre elles, de manière à fluidifier les parcours étudiants et faciliter les réorientations, en particulier en premier cycle.

Dans cette optique, le CESE propose de :

- ❑ Veiller préalablement à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures accessibles. Pour ce qui est des DOM-COM, il faudra vérifier la faisabilité financière d'un accroissement de l'offre de formation au regard du coût du passeport mobilité.
- ❑ Faire jouer tout leur rôle aux STS et aux IUT dans l'accueil des lycéens professionnels et technologiques et augmenter le nombre de places dans ces filières aussi bien en formation scolaire qu'en apprentissage. STS et IUT sont en effet caractérisés par un encadrement et des moyens pédagogiques favorables à la réussite des bacheliers professionnels et technologiques. Ces voies de formations doivent donc pouvoir accueillir plus largement qu'aujourd'hui ce type de bacheliers. Le CESE préconise, en tenant compte des situations locales et des spécialités, de fixer des objectifs de progression de la part des bacheliers technologiques et professionnels dans ces formations et simultanément de garantir à ces structures les moyens de la prise en charge de ces lycéens. Il faudrait ainsi envisager, pour les IUT, le retour à des crédits fléchés liés à ces objectifs et pour les STS, des dotations horaires supplémentaires destinées à créer des modules d'adaptation ou des sas de transition pour les lycéens professionnels.

Parallèlement, le CESE recommande une meilleure collaboration entre les diverses voies du supérieur et pour y parvenir de :

- ❑ Développer les liens entre universités et classes post baccalauréat des lycées ainsi qu'entre les composantes des universités pour favoriser les réorientations, les poursuites d'études et la validation des acquis de chaque type de formation. Des accords bilatéraux essentiellement entre des CPGE et des universités le prévoient déjà, mais ces relations devraient être généralisées dans leur principe. La mise en

place de modules d'adaptation peut conditionner aussi l'effectivité de ces échanges d'étudiants. Les étudiants de STS devraient pouvoir être mieux informés des passerelles existantes avec les formations universitaires du supérieur, en particulier les licences professionnelles.

- Favoriser les échanges temporaires d'enseignants sur la base du volontariat entre universités et classes post baccalauréat ou écoles ; permettre des formations communes des personnels, qu'ils relèvent de l'enseignement scolaire ou universitaire.
- Favoriser l'articulation entre les services d'information et d'orientation des académies et ceux des universités (SUIO) et renforcer leurs moyens et leur visibilité afin de mieux informer les étudiants sur les réorientations et poursuites d'études possibles.

Redonner toute son attractivité à l'université, y assurer la réussite

L'université est le lieu qui accueille la majorité des étudiants et dispense des savoirs critiques en lien avec la recherche. On peut malheureusement constater un déséquilibre croissant entre d'un côté, un second cycle (Masters) généralement de qualité, en prise avec la recherche et objet de toutes les attentions, et de l'autre un premier cycle en perte d'attractivité et dont le statut et les finalités sont de plus en plus mal définis et souvent débattus.

Le CESE considère qu'il est essentiel d'assurer à l'université toute son attractivité dès le premier cycle en assurant conjointement une haute qualité de formation et une meilleure prise en charge des étudiants dans leur diversité. L'enseignement universitaire de premier cycle répondrait ainsi à sa double finalité qui consiste, selon le choix de l'étudiant, soit à préparer l'accès au second cycle et à la poursuite d'études avec une forte composante « recherche » soit à favoriser l'insertion professionnelle à l'issue de la licence. Cet objectif apparaît au CESE comme central.

Pour qu'il soit atteint, il est impératif de veiller scrupuleusement à l'équilibre et à la complémentarité entre l'enseignement, la professionnalisation et l'activité de recherche. Il s'agit là d'une dimension cruciale pour le 1^{er} cycle. Une base large et solide d'étudiants bien formés est nécessaire pour constituer le vivier de 2^e et 3^e cycles universitaires résolument fondés sur la recherche. C'est aussi la condition du dynamisme universitaire à moyen et long terme.

Un plan de réussite en premier cycle

Le CESE considère comme nécessaire une politique pilotée et évaluée nationalement, articulée avec la liberté d'initiative des établissements. Il préconise un plan national de réussite en premier cycle, appuyé sur des crédits fléchés et un cahier des charges dont l'application et les résultats seront régulièrement évalués. Ce plan doit faire l'objet d'une négociation d'ensemble entre le ministre en charge de l'enseignement supérieur et les représentants de la communauté universitaire puis, être décliné dans les établissements en fonction de leurs spécificités et de leurs expériences en ce domaine. Un tel plan devrait s'articuler autour de trois axes :

Améliorer les conditions d'enseignement

- ❑ Systématiser l'enseignement en groupes restreints et limiter en première année les cours magistraux en amphithéâtre.
- ❑ Veiller à la cohérence et à la lisibilité des emplois du temps. Ceux-ci doivent ne pas être contradictoires avec les impératifs de santé et de vie des étudiants. Les volumes horaires doivent donc s'étaler réellement sur dix mois et les enseignements doivent être regroupés pour prendre en compte les impératifs de temps de pause méridienne et de cohérence avec les autres activités, notamment salariées.
- ❑ Améliorer la connaissance et le suivi des phénomènes d'échec et d'abandon au sein des universités. Il s'agirait en particulier de soutenir et stimuler le développement de recherches dans ce domaine. Le CESE propose le lancement d'un programme national de recherche. Il recommande également que soit mise en place, dans chaque université, une procédure de repérage des décrocheurs en fin de premier semestre et que les universités réalisent chaque année un audit sur les échecs en première année et sur leurs causes, en lien avec les observatoires et les SUIO.
- ❑ Contrôler l'application des mesures concernant l'obligation d'instaurer des secondes sessions d'examens.

Améliorer l'accueil et l'environnement des étudiants

- ❑ Généraliser le tutorat étudiant, notamment en partenariat avec les associations étudiantes, ainsi que la pratique d'enseignants référents suivant de petits groupes d'étudiants.
- ❑ Veiller à la cohérence et à la lisibilité des services des universités et assurer rapidement aux nouveaux étudiants une information complète sur leur fonctionnement et organisation mais également sur les méthodes de travail qu'impliquent les formations suivies, sur leurs devoirs et leurs droits, en particulier en termes de démocratie étudiante et de voies de recours.
- ❑ Pour les étudiants en situation de handicap, il est nécessaire de systématiser les entretiens d'accueil entre l'équipe universitaire (mission handicap, service de santé, enseignants) et l'étudiant pour déterminer avec lui les modalités de prise en charge de son handicap.
- ❑ Favoriser la vie associative au sein des universités qui est un facteur de socialisation des étudiants susceptible de limiter les abandons comme le montre l'exemple des écoles : assurer aux associations des financements pérennes en liaison avec un cahier des charges négocié ; leur assurer des locaux notamment en développant les maisons des étudiants sur les campus tout en veillant à maintenir une présence sur chaque site de celles qui sont liées à une discipline.

- Assurer la liberté d'expression des étudiants et la reconnaissance de leur engagement au travers des organisations étudiantes représentatives. Ces dernières peuvent jouer un rôle majeur d'information des étudiants sur les campus, à condition de disposer des moyens matériels et financiers suffisants.

Améliorer la transition entre lycée et université

C'est aujourd'hui à l'université que l'adaptation des lycéens est souvent la plus difficile. Cette situation a, nous l'avons, vu des causes multiples mais une partie importante de la solution est à rechercher sur le terrain pédagogique. Au delà d'une réflexion sur les diverses voies du lycée et sur leur équilibre que le CESE souhaite, cela implique un double mouvement : d'une part revoir les contenus et méthodes d'enseignement au lycée - en particulier en terminale - pour mieux préparer au supérieur, d'autre part repenser parallèlement les contenus et les méthodes de la première année à l'université pour prendre en compte la pluralité des formations et des parcours lycéens. Un travail sur les contenus et les intitulés des formations, négocié avec l'ensemble des partenaires, est également indispensable.

Dans cette perspective, le CESE recommande dans un premier temps de :

- Préparer les lycéens au travail autonome en université en s'appuyant notamment sur une réintroduction des travaux personnels encadrés pour les élèves de terminale. Cet instrument vise en effet à développer les compétences des lycéens en termes de recherche d'information, de réalisation de synthèse écrite et de restitution orale ce qui correspond assez bien à la capacité de prendre des initiatives et d'organiser son travail qui est attendu des étudiants à l'université.
- Engager, avec la communauté universitaire, une réduction des intitulés de licence et une remise à plat des formations pour favoriser la lisibilité de l'offre de formation universitaire. Cet exercice de simplification devra tendre à ouvrir les enseignements de licence en leur donnant d'abord un caractère davantage pluridisciplinaire et en veillant à ce que la spécialisation se fasse progressivement au cours du cursus. Cette démarche présenterait un triple avantage : les choix d'orientation des lycéens se trouveraient facilités par une plus grande clarté de l'offre ; la pluridisciplinarité privilégiée en début de licence éviterait l'enfermement des étudiants dans une option de formation unique - de surcroît très éloignée de l'enseignement au lycée - et faciliterait les réorientations ; enfin, au regard de l'insertion professionnelle, les employeurs potentiels auraient une meilleure appréhension des contenus des diplômes et les compétences transversales ou communes à plusieurs licences s'en trouveraient valorisées. Elle pourrait être intégrée au plan de réussite tel qu'il est proposé ci-dessus.
- Prendre en compte en première et deuxième année les besoins des étudiants en fonction de leur parcours antérieur et du type de baccalauréat obtenu. Ce souci de prévenir l'échec en début de licence pourrait se traduire dans la mise en place, au cas par cas, de modules de remise à niveau et de formations d'adaptation pour tenir compte des formations suivies au lycée et des besoins des diverses disciplines universitaires. Un suivi très fin des étudiants de L1 et L2 serait évidemment nécessaire. La procédure dite d'« orientation active » intégrée dans l'admission post bac pourrait,

à condition de se traduire par une prise de contact effective entre l'étudiant et un représentant pédagogique de l'université, constituer la première étape de ce suivi.

- Un premier bilan des nombreuses expériences lancées par les universités pour « moduler » la formation en fonction de la diversité des bacheliers qu'elles accueillent pourrait être réalisé et exploité dans la perspective d'une généralisation de ce type de démarche.

Accentuer la dimension professionnalisante des formations universitaires

L'amélioration de l'attractivité de l'université passe aussi par le renforcement des formations professionnelles en son sein :

- d'une part, en développant, à côté des IUT, des formations professionnelles susceptibles d'accueillir plus largement des bacheliers issus de toutes les voies ;
- d'autre part, en renforçant la professionnalisation des autres formations.

Plus largement, l'objectif serait aussi d'accentuer la professionnalisation de l'ensemble des formations universitaires, en généralisant la pratique des stages, développant les formations en alternance et singulièrement l'apprentissage tout en veillant à l'équilibre entre les différents niveaux de qualification. À cet égard, le CESE préconise un travail de réflexion sur l'apprentissage qui pourrait faire l'objet d'une saisine ultérieure.

Cette professionnalisation doit s'accompagner d'une réaffirmation de la mission d'insertion professionnelle des universités et du rôle des BAIP dont l'identité et les moyens doivent être renforcés.

L'État doit donner l'exemple en s'adressant plus souvent aux universités pour assurer la formation professionnelle de ses personnels. Le CESE recommande par ailleurs de développer les formations d'ingénieurs dans les universités. Il préconise de renforcer les liens entre les universités et le monde de l'entreprise. Il faut, à cet égard, remédier à l'absence de représentation des universités dans les organismes consultatifs en charge de la formation professionnelle et de l'emploi au plan régional.

S'agissant de l'Outre-mer, le renforcement des liens entre les universités, les collectivités et le tissu socio-économique doit être opéré, notamment à travers la généralisation des conférences territoriales universitaires des acteurs du développement économique. Ce renforcement passe par une meilleure mise en œuvre de la licence professionnelle et par une prise en compte des spécificités (géographiques, démographiques, climatiques...) des territoires ultramarins qui permettent de proposer aux étudiants des formations portées sur des créneaux originaux et adaptées aux besoins des entreprises locales (énergies renouvelables, tourisme, gestion de l'environnement et métiers de la biodiversité, santé tropicale, etc.) Dans ce cadre, les stages en entreprise pourraient être renforcés.

Développer la formation continue et la VAE

L'objectif est double : d'une part mieux répondre aux besoins de formation tout au long de la vie, d'autre part limiter les risques du continuum scolaire à la française.

- Les besoins de formation tout au long de la vie sont en constante augmentation tant en termes de formation professionnelle eu égard aux évolutions constantes de l'emploi et des métiers qu'en termes de formation générale. Divers dispositifs ont été négociés pour mieux y répondre. C'est pour le CESE une responsabilité de l'université que de développer en son sein la formation continue des adultes. L'expérience acquise en ce domaine peut d'ailleurs être réinvestie dans la prise en charge des étudiants en formation initiale eux-mêmes. L'enseignement à distance, particulièrement utile pour un certain nombre de salariés ou d'étudiants empêchés par leur santé ou leur situation (éloignement géographique, incarcération...) nécessite de ce point de vue une attention particulière pour en faciliter l'accès et améliorer encore la qualité.
- La construction d'un projet personnel peut pour certains jeunes nécessiter de bénéficier d'un temps de maturation voire de vivre des expériences différentes. Le CESE préconise de favoriser la possibilité d'années d'interruption volontaire entre le baccalauréat et les études supérieures : le service civique peut être l'une des solutions à développer. Il est également nécessaire que les universités favorisent les reprises d'études.
- Le CESE recommande de développer l'information sur les possibilités de poursuite d'études sans le baccalauréat. Il préconise également de faciliter et amplifier le recours à la VAE, notamment en créant des services dédiés, ayant pour mission d'informer sur les possibilités de VAE, les démarches à suivre et d'aider à la constitution des dossiers.
- Le CESE préconise que la préparation de l'insertion professionnelle puisse faire l'objet d'un module d'enseignement à part entière, construit et mis en œuvre par les équipes enseignantes et des personnalités issues du monde de l'entreprise. Un tel enseignement apporterait aux étudiants une connaissance de la vie des entreprises, des différents secteurs d'activité et du droit du travail.

Doter les personnels de tous les moyens d'assurer leurs missions

Le rôle des personnels, enseignants, administratifs, techniques, de bibliothèque est décisif. Leur engagement pour la réussite de tous en premier cycle est un impératif. Il importe de leur en donner les moyens.

- Pour faire face aux besoins accrus d'encadrement des étudiants mais également aux besoins de renouvellement liés à la démographie des corps, le CESE recommande de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants chercheurs. Il recommande également de traiter la distorsion qui existe entre le statut des enseignants de second degré en poste dans les universités et la réalité de leur situation et de mettre en place un plan d'accès aux emplois d'enseignants chercheurs pour les enseignants de second degré en poste dans les universités et conduisant des recherches.

- ❑ Un véritable changement des mentalités est nécessaire pour impulser une logique d'enseignement centrée sur les besoins des étudiants. La formation initiale et continue doit jouer un rôle majeur pour donner aux enseignants les outils nécessaires à ces évolutions. Le CESE considère qu'il est urgent d'assurer à l'ensemble des enseignants du supérieur une formation pédagogique en s'appuyant sur les ressources des actuels IUFM ou des centres de formation qui pourraient leur succéder. Ces structures sont en effet appelées à évoluer et leurs moyens devront être garantis afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle. Dans cette perspective, le renouvellement important des corps d'enseignants chercheurs dans les années à venir est une occasion qui doit être mise à profit. Le développement de la formation pédagogique des enseignants implique également un développement important de la recherche en éducation.
- ❑ Il importe parallèlement de mieux prendre en compte les activités d'enseignement dans l'évaluation et la carrière des enseignants chercheurs. Le CESE suggère dans cette perspective une remise à plat négociée des textes régissant les carrières.
- ❑ Le CESE propose de favoriser la constitution d'équipes pour encadrer les étudiants en premier cycle (et notamment en première année) associant toutes les catégories d'enseignants (professeurs, maîtres de conférences, Professeurs agrégés dans l'enseignement supérieur (PRAG), Professeurs certifiés dans l'enseignement supérieur (PRCE)... Un plan de formation pour les enseignants référents doit être mis en place et cela doit figurer dans le RNA (référentiel national d'activités des enseignants-chercheurs). Le CESE recommande de renforcer les équipes de personnels administratifs et techniques afin de libérer du temps pour les enseignants.
- ❑ Pour le CESE, il semble également pertinent de généraliser une « appréciation » des enseignements par les étudiants qui responsabiliserait ces derniers tout en donnant aux enseignants un nouvel outil de retour sur leurs enseignements.

Financement et pilotage

Redonner toute son attractivité à l'université nécessite une politique nationale cohérente et un effort financier soutenu pour inverser une tendance depuis longtemps négative. La question des besoins financiers de l'enseignement supérieur et celle des sources de financement sont des questions en débat. Il appartient à la représentation nationale de conduire ce débat et de décider des moyens que notre société peut et doit investir dans l'enseignement supérieur. Cependant le CESE considère qu'il est urgent de :

- ❑ Prendre en compte les besoins d'encadrement des étudiants et donc mettre fin au sous financement des formations universitaires car les formations qui accueillent le plus d'étudiants en difficulté sont aujourd'hui les moins financées ; donner une priorité à l'investissement dans les universités et notamment dans le premier cycle.

- ❑ Remettre à plat et renégocier les modes de financement pour permettre plus de transparence, mieux tenir compte des situations spécifiques des établissements (comme l'éclatement de certaines universités sur plusieurs territoires ou plusieurs régions) et résorber les inégalités.
- ❑ Pour le premier cycle le CESE recommande de renforcer les crédits récurrents plutôt que les crédits sur projets.

Le CESE juge indispensable que soit amélioré le pilotage de l'enseignement supérieur. Il souhaite que soit mieux coordonnée l'action des divers ministères ayant en charge des établissements d'enseignement supérieur. Il considère que l'ensemble des établissements du supérieur délivrant des diplômes dont le grade est reconnu par l'État doit avoir pour tutelle, unique ou partagée, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il préconise de finaliser des schémas régionaux mis à jour régulièrement et articulés avec une carte nationale des formations. Dans cette perspective, il suggère de mieux associer l'ensemble des parties prenantes : État, régions, communauté universitaire, partenaires sociaux.

Le CESE préconise que, dans toutes les régions, les CESER soient reconnus dans leur rôle et leurs missions. Il recommande une réflexion sur une coordination optimale des actions mais également la prise en compte de l'ensemble des partenaires concernés.

Afin de faire de la formation et de l'amélioration de l'enseignement en premier cycle universitaire une priorité stratégique des politiques d'établissement, le CESE recommande de garantir une représentation paritaire des usagers dans l'instance consultative chargée, dans les établissements, de définir l'offre de formation et les conditions d'enseignement. Ces dernières devront aussi faire l'objet d'une concertation avec les entreprises.

Améliorer le lien entre lycée et enseignement supérieur, mieux orienter

Pour améliorer l'articulation entre le second degré et l'enseignement supérieur, il faut renforcer l'efficacité des dispositifs d'aide à l'orientation des lycéens et formaliser des structures d'échanges et de contact.

- ❑ Le CESE préconise de développer, en amont de la terminale, l'information et la sensibilisation en vue des décisions d'orientation.

Il importe en effet de sensibiliser à la diversité des formations, à leurs apports, leurs caractéristiques et leurs débouchés, d'améliorer la connaissance des métiers. Au cours du processus d'orientation, les ambitions professionnelles des lycéens devraient être prises en considération au même titre que les caractéristiques de l'offre de formation. Le CESE considère qu'il s'agit d'une condition essentielle de la construction d'un vrai projet personnel.

Le lycée doit regarder vers l'université et l'université vers le lycée. Des expériences, assez dispersées mais nombreuses, sont aujourd'hui menées en ce sens à l'initiative de certaines universités, de certains rectorats et lycées. Quelques unes d'entre elles méritent d'être citées.

Un dispositif local d'accompagnement de lycéens par des universitaires à partir de la classe de seconde met à profit les nouveaux « enseignements d'exploration » mis en place par la récente réforme du lycée. Il s'agit d'un système de tutorat animé par des étudiants de l'université. Les élèves sont amenés à travailler dans une « démarche projet » comprenant une phase d'enseignement en particulier méthodologique, une phase de travail individuel ou collectif et une phase de présentation orale devant les pairs et l'équipe enseignante. Cette approche permet de développer des compétences à la fois disciplinaires et transversales ; elle ouvre à une certaine autonomie dans le travail et sensibilise à une logique de recherche telle que pratiquée à l'université.

Des initiatives conjointes d'universités et de services académiques visent à mettre en place un lien permanent entre lycée et université par la création d'un professeur référent dans tous les lycées chargé des relations avec l'université et les enseignants chercheurs. Ces professeurs référents organisent notamment des interventions d'universitaires de différentes disciplines devant les lycéens. Il s'agit de placer les élèves de première et de terminale en contact avec des enseignements proposés par l'université et de permettre ainsi d'éclairer leur choix d'orientation. L'objectif affiché à moyen terme est bien de réduire le taux d'échec en premier cycle de l'enseignement supérieur.

Ailleurs d'autres démarches de même type ont abouti à la création de dispositifs d'immersion des lycéens en milieu universitaire, pour de courtes périodes. Des élèves peuvent ainsi participer, par petits groupes, à des cours de première année de licence - amphi, Travaux dirigés (TD), Travaux pratiques (TP) - avec les étudiants. Outre l'intérêt évident qu'il présente pour les lycéens, ce type d'expériences permet aux enseignants des lycées et des universités de se rencontrer et de créer parmi eux une demande pour des relations plus suivies.

Le CESE considère que les démarches de ce type pourraient trouver leur place dans un véritable plan national. Elles pourraient par exemple inspirer le 1^{er} niveau d'un plan « réussite en licence » rénové.

Des entreprises privées s'impliquent aussi, par le biais de leurs fondations et en lien avec des associations et des établissements scolaires, dans l'aide à l'orientation de lycéens sur la base de dispositifs de parrainage mobilisant des salariés volontaires. L'originalité de ce type d'initiatives réside dans l'association de l'expérience professionnelle du parrain avec la maturation d'un projet de formation par le lycéen. Le CESE encourage particulièrement le développement de fondations d'entreprises destinées à accompagner les parcours de réussite des jeunes ultra-marins, en premier lieu pour les territoires où elles sont aujourd'hui absentes. Ces fondations, constituées notamment par des groupes privés ultra-marins, doivent avoir pour objectif premier d'aider de jeunes ultra-marins de milieu modeste à suivre un parcours de réussite.

Le CESE est favorable à ce que les étudiants eux-mêmes soient sollicités pour présenter les formations du supérieur dans leur diversité et montrer aux lycéens l'étendue des possibilités qui s'offrent à eux. Dans cette perspective le CESE souhaite que soient aidées et encouragées les associations étudiantes qui y contribuent. Il suggère également que l'ensemble des universités veillent à établir des relations régulières avec les lycées de leur environnement, à l'instar des initiatives régionales et académiques précitées.

- ❑ Pour contribuer à cette meilleure information des lycéens et des nouveaux bacheliers, le CESE préconise de développer des centres de ressources pour l'enseignement supérieur sur le modèle du CIO Enseignement supérieur de la Sorbonne.

Il s'agirait de disposer, dans un premier temps dans les villes universitaires, de lieux identifiés dont la mission serait de rassembler et diffuser une information régulièrement actualisée sur l'ensemble des formations du supérieur, de la mettre à disposition des personnels, des jeunes et de leurs familles mais aussi de contribuer à la formation des personnels en charge de l'orientation.

- ❑ Le CESE préconise aussi d'améliorer la formation des COPsy, et l'information des professeurs de lycée et CPE en renforçant les dimensions portant sur l'enseignement supérieur et les débouchés professionnels.

Il apparaît en effet indispensable d'améliorer et actualiser régulièrement la connaissance que les conseillers d'orientation psychologues (COPsy) et, plus généralement, les enseignants et CPE ont de l'enseignement supérieur et des métiers. Le CESE insiste sur la nécessité d'un effort soutenu de formation dans ce domaine et singulièrement d'une offre de formation continue régulière ; il préconise de développer les possibilités de stages en entreprise dans le cadre de cette formation continue.

- ❑ Le CESE souhaite que soient renforcés les moyens et les missions de l'ONISEP.

Ce service public joue un rôle important en s'efforçant avec succès de diversifier les instruments d'information et d'aide à l'orientation pour les adapter à la multiplicité des situations et des attentes. Le CESE souhaite que soient renforcés ses moyens et que ses missions de service public soient confortées. Son action ne peut cependant se limiter au recours aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) mais doit s'articuler avec l'intervention des personnels en charge de l'orientation.

- ❑ La lutte contre les stéréotypes de genre est un des objectifs de la mission d'information et d'orientation.

Dans l'esprit de la Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif (2006-2011), sont toujours attendues des pouvoirs publics des initiatives suffisamment fortes et marquantes pour faire évoluer les mentalités, ébranler les représentations sexistes des métiers et faire disparaître chez les jeunes les comportements d'autocensure.

Améliorer d'urgence la situation matérielle des étudiants

Les préconisations sur l'information et l'orientation des lycéens seraient inefficaces sans une gestion de la question sociale étudiante. La démocratisation du premier cycle implique une amélioration des conditions de vie matérielles des étudiants.

Le CESE vient de voter un avis sur les droits sociaux des jeunes. Ses préconisations valent bien évidemment pour les étudiants et il ne s'agit pas ici de les reprendre. Néanmoins le CESE souhaite insister sur un certain nombre de mesures d'urgence en rapport avec la réussite des étudiants en premier cycle :

- Augmenter le niveau et le nombre des bourses sur critères sociaux en faveur des étudiants les plus fragiles économiquement et en particulier de ceux dont les revenus familiaux les empêchent actuellement de percevoir une aide publique sans pour autant les faire bénéficier des dispositifs fiscaux destinés aux familles.

C'est pourquoi le CESE a préconisé une réflexion sur un droit à la formation tout au long de la vie. Cette réflexion incluant la question des aides financières devrait s'appuyer notamment sur une concertation avec l'ensemble des représentants de la jeunesse

- Sans préjuger des conclusions du travail entrepris par la section de l'aménagement durable des territoires sur le logement des jeunes, le CESE réaffirme vivement la nécessité de mettre enfin en œuvre un plan de construction de logements collectifs pour les étudiants en s'appuyant sur les préconisations du rapport Anciaux. Il propose de donner un rôle central aux Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), y compris pour l'accès au parc privé et de développer les systèmes de caution solidaires (cf. les avis récents sur la mobilité des jeunes et sur le droits sociaux des jeunes).
- De façon complémentaire, développer, dans les universités mais aussi dans les établissements scolaires, des emplois adaptés aux étudiants.

Dans cette perspective le CESE rappelle sa recommandation antérieure visant à la mise en place de pré-recrutements pour les métiers de l'éducation et suggère de l'expérimenter pour l'accès à d'autres métiers de la fonction publique qui se trouvent en tension ; de telles mesures permettraient notamment de faciliter la poursuite d'études pour les étudiants d'origine modeste.

Le développement d'associations du type des « juniors-entreprises » au sein des universités mérite également d'être encouragé : ces associations à but non lucratif permettent aux étudiants de mettre en pratique leurs enseignements en réalisant pour des clients variés des études rémunérées correspondant à leur formation.

Dans les collectivités d'Outre-mer du Pacifique, le CESE recommande que soient mises en œuvre des structures équivalentes au CROUS, qui auraient la charge de la gestion des bourses sur critères sociaux, de l'aide à la mobilité, des résidences universitaires, du restaurant universitaire, de la mise en place d'une politique culturelle universitaire en partenariat avec les acteurs locaux, de la réalisation d'un service emplois temporaires étudiants et de l'accueil des étudiants internationaux.

- Mieux prendre en charge le handicap.

Le CESE insiste sur l'urgence de la mise en accessibilité de l'ensemble des locaux d'enseignement et de vie des étudiants. L'article 14 du décret 2006-555 du 17 mai 2006 a prévu que les locaux des établissements d'enseignement supérieur recevant du public devaient réaliser leur mise en accessibilité avant le 31 décembre 2010. Nombre d'établissements sont donc aujourd'hui hors norme et leur situation doit être régularisée. Cela implique un bilan de l'existant et une planification appuyée sur des crédits dédiés. Il importe également d'améliorer la coordination entre les intervenants pour aller vers une prise en charge cohérente des situations de handicap, adaptée à la situation et aux besoins différents de chacun. Le CESE souligne également l'importance de mieux prendre en charge l'aide au travail personnel à domicile et de développer une aide particulière pour la recherche et le

suivi des stages. Enfin il préconise de développer les recherches sur le handicap au sein des universités comme c'est déjà le cas dans certaines d'entre elles.

Conclusion

L'enseignement supérieur joue, au-delà de la formation et de la recherche, un rôle majeur dans l'orientation et le destin professionnel d'un très grand nombre de jeunes. Dans notre pays, le niveau de diplôme conditionne fortement l'insertion professionnelle et les destins sociaux sont pour l'essentiel déterminés, de façon trop souvent irréversible, à l'issue de la période de formation initiale.

Le paysage de l'enseignement supérieur frappe aussi par son hétérogénéité : aux côtés des filières traditionnelles (disciplines classiques des universités et grandes écoles) se sont développées des formations professionnalisantes (licences professionnelles, BTS, DUT, écoles post-baccalauréat) dont un grand nombre ont opté pour un mode de recrutement sélectif. Dans les faits, ces diverses voies offrent des chances de réussite et présentent des risques d'échec et de décrochage très inégaux. L'université est pratiquement, aujourd'hui la seule structure d'enseignement supérieur ouverte, à l'issue du baccalauréat, à tous les publics alors qu'en termes d'accompagnement pédagogique, les moyens dont elle dispose sont, en proportion, très inférieurs à ceux des autres voies. Les cursus de licence présentent, dans ces conditions, des taux d'échecs très élevés qui conduisent à un gâchis humain et financier considérable et dont pâtissent en particulier les jeunes des milieux populaires, d'autant plus lorsqu'ils sont titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel.

Le CESE considère qu'une régulation *a priori* de l'accueil des étudiants entre les différentes voies ne peut constituer qu'une fausse solution qui irait en fait à l'encontre de l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Il privilégie, afin d'impulser un véritable mouvement de réussite, deux orientations principales :

- d'une part, sur la base de procédures contractuelles, équilibrer entre les différents profils de bacheliers, en faveur des bacheliers technologiques et professionnels, les recrutements dans les structures d'enseignement technique et professionnel (IUT et STS notamment) ;
- d'autre part, faire évoluer les premières années à l'université pour alléger le poids des prédéterminations culturelles, sociales et scolaires et apporter aux étudiants un accompagnement et un soutien leur permettant de choisir et réussir un parcours à la mesure de leurs ambitions.

Les problèmes d'adaptation posés aujourd'hui à l'université ne sauraient cependant être sous estimés, en particulier la difficulté du financement de cette transformation. Le débat devra se poursuivre, avec toute l'exigence nécessaire, sur les différentes sources de financement possibles. C'est à cette condition que sera relevé ce bel enjeu que représente la démocratisation de l'enseignement supérieur en France et qui est pour le CESE un objectif prioritaire.

Déclaration des groupes

Agriculture

Nous partageons tout à fait les développements consacrés à la formation continue ainsi qu'à l'amélioration de l'orientation ; nous avons également été particulièrement sensibles aux positions exprimées sur le logement des jeunes et de manière plus générale sur les conditions matérielles de vie des jeunes et sur la précarité à laquelle certains sont confrontés. Par ailleurs, nous approuvons pleinement la nécessité de réduire les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur. Enfin, il est important pour nous de pérenniser le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche qui déterminent la compétitivité de nos économies dans les années à venir.

Vous le savez, ce qui compte le plus pour le groupe de l'agriculture, c'est que la formation débouche sur un métier. La professionnalisation de l'enseignement est donc pour nous un point essentiel. Dans ce cadre, la licence professionnelle nous paraît être une voie à développer sans toutefois remettre en cause la spécificité de l'agriculture. Pour cela, il faut développer et concrétiser les liens entre universités et établissements agricoles.

Dans le même état d'esprit, nous attachons beaucoup d'importance à une meilleure connaissance des métiers, il reste beaucoup à faire pour que les jeunes comprennent mieux le contexte économique et orientent ainsi de manière plus rationnelle leur formation. Les jeunes doivent pouvoir être informés sur tous les métiers et en particulier dans les secteurs qui recrutent, comme, par exemple, ceux de l'agriculture et de l'agro-alimentaire !

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé en faveur de l'avis.

Artisanat

Si la France se réjouit de l'augmentation de la part des jeunes titulaires du baccalauréat, encore faut-il donner à chacun les moyens d'acquérir un diplôme lui permettant de s'insérer professionnellement. Or, le système est partiellement grippé, comme en témoigne le fort taux d'échec en 1^{er} cycle universitaire, ou encore l'absence de débouchés de certaines filières. D'où le scepticisme de l'artisanat sur l'objectif européen de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

L'une des premières réponses à ces difficultés réside dans un système d'information et d'orientation plus efficace. Tous les jeunes doivent pouvoir être informés sur la diversité des métiers, les voies de formation pour y accéder et les perspectives à en attendre. Il s'agit, en effet, de leur donner les éléments leur permettant de construire, en toute connaissance de cause, un projet professionnel.

À l'exception de certaines filières, on constate aujourd'hui une désaffection des jeunes pour l'université. Celle-ci souffre de sa double incapacité à répondre aux besoins du marché du travail et à former des jeunes aux profils de plus en plus divers.

Dans un contexte économique difficile, il est naturel que les jeunes optent pour une voie leur offrant les meilleures perspectives de réussite et d'insertion professionnelle.

Nous voyons là l'une des principales explications à l'afflux de jeunes vers les filières professionnalisantes, de type IUT ou BTS.

Face à cette situation, il faut en premier lieu accroître le nombre de places dans ces filières, tout en redonnant la priorité aux titulaires d'un bac professionnel ou technologique.

Quant à l'université, elle doit - pour redevenir attractive et réduire le taux d'échec en 1^{er} cycle - non seulement offrir un accompagnement pédagogique adapté à un public hétérogène, mais aussi proposer des formations répondant mieux aux besoins de l'activité économique et facilitant les passerelles en cas d'évolution ou de réorientation.

À cet égard, doivent être promues les collaborations entre des organisations professionnelles et le Conservatoire national des arts et métiers, conduisant à l'obtention de titres largement plébiscités par les entreprises.

De même, doivent être développés et encouragés les partenariats entre les établissements de formation, à l'instar des Universités régionales des métiers et de l'artisanat permettant de construire des parcours individualisés.

De telles initiatives sont porteuses d'opportunités pour des profils variés de jeunes ou d'adultes, en leur offrant la possibilité de compléter ou d'approfondir une qualification, et donc de faciliter leur accès à un emploi mais aussi leur évolution professionnelle, notamment vers une création ou une reprise d'entreprise.

Fluidifier le passage entre les voies de formation représente enfin un bon moyen de contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Selon l'artisanat, cette question aurait mérité d'être approfondie par l'avis. Pour autant, approuvant globalement les propositions de l'avis, il l'a voté.

Associations

En pleine rentrée universitaire, cet avis vient utilement éclairer le débat public. Alors que la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur a présenté quelques grandes orientations de sa politique la semaine passée, cet avis complété d'un rapport - confirme la nécessité de faire de l'université une priorité. Pour le groupe des associations, le constat développé dans l'avis résonne particulièrement juste. Notre système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses peine à intégrer l'ensemble des étudiants de notre pays dans une logique d'ascension sociale.

Le groupe des associations partage les orientations qui ont guidé les préconisations. Deux perspectives doivent nous guider pour imaginer le futur proche de notre enseignement supérieur. Tout d'abord, l'université doit être remise au cœur de ce qui est appelé le « premier cycle » pour rééquilibrer les investissements qui ont, depuis quelques dizaines d'années, plutôt eu tendance à se développer en faveur des filières hors-université. Il est également urgent de mieux accompagner les étudiants en développant l'encadrement et le tutorat d'une façon générale et en investissant d'avantage sur les passerelles entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Les associations interviennent à de multiples « moments » de la vie étudiante. En amont, des associations agissent dans de nombreux territoires sur l'orientation des lycéens en développant des initiatives de salons ou de rencontres avec des professionnels. Ce sont ces projets qu'il revient de soutenir et de disséminer.

Le groupe des associations souhaite également insister sur la nécessité, rappelé dans l'avis, de favoriser la vie associative au sein des universités. En effet, au-delà de leur évidente utilité civique et sociale, les associations participent également à la réussite universitaire des étudiants. Malgré des progrès notables, les campus universitaires restent trop souvent tristes et froids. Ils n'offrent pas toujours les conditions qui permettraient de lutter contre le mal-être des étudiants, qui constitue un des freins à la réussite académique. Or, la vie associative permet de socialiser les étudiants en les intégrant au sein d'un groupe rassemblé autour d'intérêts et de projets collectifs.

Enfin, les associations constituent également un autre lieu d'acquisition de compétences. L'expérience associative prépare à la vie professionnelle en permettant de développer de nombreux savoir-faire et savoir-être, qui peuvent désormais faire l'objet de valorisation au sein du parcours académique. Dans le cadre d'une formation initiale, les dispositifs de « validation pédagogique de l'expérience associative » doivent ainsi être encouragés. Au-delà, comme le souligne l'avis, le recours à la Validation des acquis de l'expérience (VAE), et notamment de l'expérience bénévole, doit être amplifié. Sur ce sujet, de nombreux progrès restent à faire : l'avis cite notamment la nécessité d'améliorer l'information du public pour développer le recours à la VAE ou encore le développement de la formation continue des adultes à l'université. Mais la réussite de la VAE bénévole est également suspendue à la compétence et à la formation des jurys qui la délivre, au fait associatif, et à un meilleur accompagnement des candidats.

Le groupe des associations a voté l'avis qui pourra être utilement complété par le travail en cours au CESE sur le logement des jeunes.

CFDT

Refondation de l'école, assises de l'enseignement supérieur : autant de signes que la question de l'éducation et de la formation est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de notre société mais le signe également que ça fonctionne mal. Et dans les deux cas, le symptôme est le même : la réussite des élèves et des étudiants est insuffisante et inégalitaire. Dans le système scolaire comme dans le supérieur, c'est bien dès le départ que l'essentiel se joue : à l'école primaire et dans le premier cycle du supérieur.

Le titre même de l'avis d'aujourd'hui : *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle* montre bien le double objectif que doivent viser les préconisations de notre assemblée : accroître le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur pour atteindre les 50 % de la population et le faire en réduisant les inégalités qui se révèlent dans les taux de réussite entre catégories de la population.

Quelques points retiendront plus ici notre attention :

- la question de l'orientation. Elle est capitale pour que chaque jeune trouve bien sa place et entre dans un parcours de réussite : il faut renforcer l'orientation active, développer les Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), leur donner les moyens nécessaires et évaluer la réussite de cette orientation à l'aune d'un parcours étudiant vers l'insertion plus que par les seuls flux d'entrée et de sortie. L'orientation est un processus continu, et, à cet égard, l'avis se situe bien dans une problématique bac-3/bac + 3, en insistant sur les liens nécessaires avec les lycées pour bien préparer aux études supérieures. Une plus grande démocratisation dans le supérieur passe nécessairement par une école de la réussite pour tous

- les élèves, par une valorisation des formations technologiques, ce qui suppose qu'elles soient également valorisées dans l'entreprise, ainsi que par une meilleure articulation entre ce qui est appris dans le supérieur et une plus grande visibilité pour les étudiants de ce qu'est une entreprise et de ce qu'on y fait.
- l'un des éléments cruciaux demeure que les Sections de techniciens supérieurs (STS) et Instituts universitaires technologiques (IUT) destinés aux baccalauréats technologiques et professionnels, de par leurs caractéristiques d'études courtes et professionnelles, scolarisent de plus en plus des bacheliers généraux qui considèrent ces filières comme une étape vers des études longues. Cette situation est préjudiciable aux bacheliers technologiques et professionnels qui, du coup, se « rabattent » par défaut sur des études universitaires auxquelles ils ne sont pas préparés. En effet, seule la moitié d'entre eux continuent dans le 1^{er} cycle, et à peine un cinquième sans redoubler leur première année ou changer de spécialité. L'avis note avec justesse qu'il est capital de rééquilibrer ces flux, faute de quoi on continuera à ne laisser à certains bacheliers que des voies sans issue. La CFDT regrette cependant que l'avis n'aille pas au-delà de la seule préconisation de fixer des objectifs de rééquilibrage ;
 - le statut des enseignants-chercheurs représente un deuxième point stratégique. L'une des caractéristiques de l'enseignement supérieur réside dans ce lien entre l'enseignement et la recherche, permettant à chaque enseignant de faire profiter ses étudiants des derniers résultats de la recherche et en même temps de les initier à la recherche personnelle. Or, l'évaluation actuelle de ces enseignants ne considère que leur activité de recherche, si bien qu'ils favorisent les niveaux master et doctorat, au détriment du premier cycle, celui de la licence. L'avis préconise et nous nous en félicitons, de mieux prendre en compte toutes les activités d'enseignement, y compris celles concernant la formation continue, dans l'évaluation et la carrière des enseignants-chercheurs, d'assurer à chaque enseignant du supérieur une formation pédagogique, totalement inexistante aujourd'hui. Cela contribuerait fortement à valoriser leur investissement dans le cycle licence ;
 - l'avis préconise de développer la pluridisciplinarité en 1^{er} cycle et de valoriser ainsi les compétences communes à plusieurs licences. C'est une bonne chose, mais il faut, pour la CFDT, aller plus loin en insistant sur la maîtrise d'un « socle de base » commun à toutes les disciplines (les technologies de l'information et de la communication, les langues, la pratique du travail en équipe et par projet), ce socle de base permettant d'évoluer dans sa vie professionnelle et d'apprendre tout au long de la vie. Il faut également développer l'initiation à la recherche, la capacité au travail autonome, la formation à la recherche d'emploi ;
 - enfin, la formation continue représente un enjeu majeur pour l'objectif fixé. On ne peut, en effet, compter sur le développement des études supérieures chez les titulaires d'un bac général : ils sont déjà 95 % à le faire (et 85 % pour les baccalauréats technologiques). Si l'on veut atteindre les 50 % de diplômés du supérieur, il faut donc que les bacheliers professionnels soient beaucoup plus nombreux à poursuivre leurs études après le bac, et l'avis émet un certain nombre de recommandations pour les aider et les accompagner dans cette voie. Mais un autre vivier réside dans le développement de la Formation professionnelle continue (FPC) et de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) : l'avis le mentionne mais

on aurait aimé plus de développement sur ce point. Les universités, y compris le CNAM, n'accueillaient en 2005 que 420 000 étudiants en formation continue, dont la moitié à titre personnel, un tiers comme salariés et 10 % comme demandeurs d'emploi. L'université, par tradition sans doute, demeure un lieu de formation initiale, et les services de formation continue vivent trop souvent en relative autarcie à l'université, la formation tout au long de la vie reste ainsi comme détachée des parcours universitaires classiques. Les « cours pour adultes » sont organisés en marge des cursus et proposent des contenus différents. La CFDT demande un développement important de la Formation professionnelle continue (FPC) dans les établissements d'enseignement supérieur, d'autant que cela contribuera à diminuer la tyrannie toute française du diplôme initial.

Malgré ces quelques remarques, la CFDT partage l'état de la situation que dresse le rapport et les préconisations vont dans le bon sens. La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

L'objectif d'atteindre 50 % de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est fondamental car le diplôme conditionne aujourd'hui l'employabilité et l'insertion des jeunes dans le monde professionnel.

La CFE-CGC partage le constat et les préconisations de cet avis sur l'impérieuse nécessité de renforcer l'information et l'orientation des lycéens. L'orientation vers l'université doit être le choix de l'excellence et non celui du repli.

Nous soutenons la préconisation d'un plan national pour renforcer l'attractivité des universités. Elles doivent être un lieu de réussite et une ouverture sur le monde professionnel.

L'accompagnement du nouvel étudiant constitue le point de départ. Notre groupe souhaite insister sur la mise en place d'un principe d'évaluation continue, sur la nécessité d'avoir les cours magistraux et les travaux dirigés dispensés par les mêmes professeurs. Nous sommes aussi favorables au développement du parrainage des étudiants de première année par des étudiants en fin de cursus.

Il convient de créer le lien entre l'université et l'entreprise. Nous soutenons la mise en place de stages en milieu professionnel intégrés aux cursus de formation, sous réserve qu'ils soient encadrés, en cohérence avec la formation initiale suivie et qu'ils comptent pour le droit à la retraite.

Il nous paraît aussi important d'insister sur l'effectivité du principe d'un droit à la formation initiale différée pour les personnes sorties sans qualification du système de formation initiale. Elle permet à un salarié qui a arrêté sa formation initiale avant le 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur, ou qui n'a pas obtenu de qualification professionnelle reconnue, et qui souhaite poursuivre ultérieurement des études en vue d'une promotion sociale et professionnelle, de bénéficier d'un accès prioritaire à une formation qualifiante ou diplômante.

Pour conclure, notre groupe souhaite insister sur le défi, tout aussi important, qui est la prise en considération de la situation fragile des étudiants écartés de l'accès aux bourses en raison des revenus des parents. Certains d'entre eux ne peuvent pas financer un logement. Cela suppose donc qu'ils travaillent, habitent parfois loin de l'université, autant de facteurs qui compromettent la réussite. La CFE-CGC tient donc à ce que cette problématique soit intégrée.

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.

« Un véritable changement des mentalités est nécessaire pour impulser une logique d'enseignement centrée sur les besoins des étudiants »

Ces deux lignes de l'avis mettent en évidence la gravité de la situation et la longueur du chemin à parcourir. La CFTC a dit ses inquiétudes dans des débats intéressants et bien conduits.

Si ce n'est celle des besoins des étudiants, quelle est donc la logique universitaire ? Dans le corps enseignant, le souci de la recherche l'emporte de beaucoup sur celui de l'enseignement. Les professeurs sont recrutés et promus en fonction d'un certain nombre de publications agréées, sans, d'ailleurs, que soit bien défini qui demande ces recherches et quelles en sont les finalités. Du coup, le peu d'heures d'enseignement des enseignants-chercheurs ne sont trop souvent que la vulgarisation du résultat de leurs recherches, sans toujours tenir compte d'un programme utile aux étudiants. Beaucoup de programmes annoncés en début d'année sont flous et assez rarement suivis. Les étudiants sortant du lycée sont désorientés et doivent souvent étudier dès le 1^{er} cycle des monographies pointues et ciblées sans avoir connaissance du contexte culturel ou scientifique de leurs études.

Il y a peu de suivi personnalisé, il n'y a pas de contrôle du corps professoral, il n'y a pas de formation pédagogique des enseignants. Peut-on parler de cours quand il s'agit fréquemment de conférences ?

Les préconisations de l'avis vont dans le bon sens selon la CFTC, mais avec un ton en dessous de la vivacité critique du constat. Le rapport est excellent, l'avis n'est pas toujours à la hauteur du diagnostic.

Les filières sélectives marchent beaucoup mieux : classes préparatoires, grandes écoles, STS, IUT, médecine... Pourtant l'université au sens classique doit rester ouverte à tous les bacheliers sans autre forme de sélection. La CFTC en est d'accord.

Mais, dans ce cas, il faut une excellente orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur. Or, ce n'est pas du tout le cas. L'avis et le rapport le disent, mais avec, à nouveau, un peu trop de retenue. Certes, il faut former et informer les professeurs principaux et les CPE des lycées sur l'orientation, le contenu des filières et des métiers. Mais quant aux CIO actuels, une formation ne suffira pas. Les futurs étudiants ont moins besoin pour s'orienter du psychologue, qui ne les rencontre que quelques dizaines de minutes, que de vrais professionnels de l'information sur les carrières possibles.

À juste titre, l'avis conseille d'accélérer dans l'université la multiplication des parcours de professionnalisation et de VAE. Il aurait pu aussi marquer davantage l'intérêt sur l'évaluation des compétences acquises au cours d'études théoriques universitaires, compétences actées et qui permettent une insertion professionnelle : autonomie dans le travail, esprit d'analyse et/ou de synthèse, savoir-faire d'une enquête, etc.

La CFTC insiste avec cet avis sur une revalorisation des bourses et l'amélioration de l'accès des étudiants au logement.

En revanche, la CFTC exprime ses réserves à l'égard des formes périlleuses de sélection positive des bacheliers professionnels ou technologiques qui n'ont pas suffisamment accès aux STS et IUT : on ne peut pas demander à un jury de sélectionner les dossiers les moins bons. Il faut donc aussi ouvrir d'autres filières pour tous ces bacheliers en espoir légitime d'études supérieures.

Malgré ces réserves, le groupe de la CFTC approuve les principales orientations de l'avis et l'a voté favorablement.

CGT

La CGT partage le constat et est en plein accord avec les préconisations ; nous insisterons sur 3 points.

Premier point : Le taux d'échec dans le premier cycle universitaire reste très élevé surtout pour les jeunes des classes populaires, notamment ceux issus des baccalauréats professionnels et technologiques. Moins d'un bachelier sur deux s'inscrit dans le supérieur ; il faut donc se donner les moyens matériels et pédagogiques de faire réussir ces jeunes ; c'est à la fois une question de justice et d'efficacité sociale. Un plan de réussite en premier cycle doit privilégier l'accueil et l'accompagnement des étudiants les moins dotés en capital scolaire et culturel. Généralisation du tutorat, suivi individualisé, mise en place de modules de remise à niveau dès la première année de licence et possibilités de réorientations ou de passerelles précoces. Pour cela, des enseignants expérimentés doivent être présents en premier cycle et travailler en équipes, ce qui suppose une formation pédagogique pour tous et une meilleure prise en compte des activités d'enseignement dans l'évaluation et la carrière des enseignants-chercheurs. Enfin, pour rééquilibrer la présence des jeunes femmes et des jeunes hommes dans toutes les filières, il convient de lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes des métiers.

Deuxième point : Les conditions de vie de nombreux étudiants sont marquées par la précarité : faiblesse des revenus, difficultés à se loger, renoncement aux soins... Le travail salarié est souvent préjudiciable à la réussite des études. Aussi la situation matérielle des étudiants doit-elle être améliorée rapidement : augmentation du nombre et du niveau des bourses, construction des nouveaux logements Une socialisation de qualité à l'université est un facteur favorable : lorsque l'ancrage social et amical est fort au sein de l'université, les jeunes de milieux populaires sont moins en échec ; il faut donc favoriser la vie associative et sociale au sein des universités : les organisations étudiantes représentatives mais aussi les syndicats de salariés ont un rôle central à jouer dans l'intégration sur les campus avec des moyens matériels accrus.

Troisième point : Entre les différentes voies de l'enseignement supérieur, la concurrence prime aujourd'hui sur la complémentarité. Nous avons besoin d'une offre de formation diversifiée sur tout le territoire, d'un plus grand nombre de jeunes issus des bacs pro et technologiques dans les STS et les IUT. La réussite de tous et de toutes passe par un investissement financier de grande ampleur dans le premier cycle, puisqu'on nous dit que ce ministère est exempté de la rigueur : il faut mettre fin à la paupérisation des formations universitaires qui accueillent le plus d'étudiants en difficultés et renforcer les crédits récurrents plutôt que les crédits sur projets. Enfin, le pilotage de l'enseignement supérieur doit être amélioré : les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes reconnus par l'État doivent avoir pour tutelle le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des schémas régionaux, articulés avec une carte nationale des formations, doivent être élaborés.

La CGT a voté l'avis.

Le groupe Force ouvrière se félicite de la qualité du travail présenté et remercie le rapporteur pour son sens de l'écoute et du consensus.

Oui, l'enjeu de la démocratisation de l'enseignement supérieur est un enjeu capital. Or, cette démocratisation est au point mort. Les causes en sont multiples, parmi lesquelles : les difficultés liées à l'orientation, la désarticulation entre lycées, universités et grandes écoles, les surcharges de travail des enseignants et des enseignants-chercheurs, notamment dues au travail administratif, le faible taux des bourses accordées à trop peu d'élèves, l'essor des classes préparatoires privées et payantes, le manque de logements étudiants. Autant d'écueils qui pénalisent un trop grand nombre de jeunes pour accéder à l'enseignement supérieur. L'avenir de l'école, comme celui de l'université, sont indissociables de celui de notre République.

Aussi, Force ouvrière approuve en particulier les préconisations suivantes :

- L'élargissement de l'accès aux bourses et leur augmentation, afin d'éviter que le recours aux prêts bancaires ne soit le seul moyen pour certains étudiants de poursuivre leurs études.
- La mise en œuvre d'un plan de construction de logements collectifs réservés aux étudiants.
- La systématisation de l'enseignement en groupes restreints et la limitation en première année des cours magistraux en amphithéâtre.
- Le renforcement de l'accès à la formation continue des enseignants.
- L'amélioration de l'accueil des étudiants, notamment par le soutien de la vie associative.

FO demeure interrogative quant au développement des emplois réservés aux étudiants dans les universités. Dans un contexte marqué par les contraintes budgétaires, ce dispositif risque d'entraîner des effets de substitution à des emplois statutaires pourtant indispensables, tout en éludant la question des conditions de financement par la collectivité des études.

FO regrette en outre que la situation des étudiants handicapés n'ait pu faire l'objet d'une attention plus soutenue.

L'objectif de la démocratisation de l'enseignement supérieur ajoute pour FO à la nécessité de rompre avec les logiques d'austérité qui deviennent malheureusement l'alpha et l'oméga de toute politique économique et, dans le cas d'espèce, conduit à faire payer toujours plus les étudiants et/ou à faire travailler plus les enseignants au détriment notamment de la recherche.

Le groupe Force ouvrière a voté l'avis.

Coopération

Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur est une disposition républicaine légitime : égalité des chances, transmission des savoirs, émancipation de la génération qui constitue la force vive du futur. Depuis 2007, la loi assigne aux universités une mission d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants qui, si elle doit s'améliorer, aurait dû être mise en place depuis longtemps ; elle généralise l'ouverture des conseils d'administration aux personnalités extérieures, ce qui permet une plus grande ouverture de l'université vers la société et aux entreprises.

Mais dans ces évolutions, le premier cycle n'a pas trouvé sa place, contrairement aux grandes écoles et aux cycles courts (STS et IUT). Si le premier cycle constitue une charnière entre le secondaire et les cycles longs universitaires, le taux d'échec est là et confine, dans certaines filières, à une sélection rampante.

L'avis recense de nombreuses propositions marquées du bon sens : articulation avec l'enseignement secondaire, professionnalisation des formations universitaires, situation matérielle des étudiants, relations université/entreprise conçues de façon pragmatique à travers la formation par alternance et la formation professionnelle des adultes dorénavant accessible au sein des campus.

L'enseignement supérieur, même conduit quotidiennement par des universités devenues autonomes, reste un service public. A l'État et aux collectivités territoriales de réguler en partenariat pour la partie qui leur revient. Force est de constater que les règles qui président au financement des infrastructures par la participation public/privé n'ont pas été suffisamment clarifiées.

Le regroupement de certaines universités est une bonne occasion d'améliorer - à effectif constant - l'accueil des étudiants en difficultés (handicap, réorientation). La constitution de pôles d'excellence et leur accès au grand emprunt ouvrent des perspectives nouvelles qu'il conviendrait d'approfondir afin de faire à nouveau rayonner notre université, y compris dans la concurrence internationale. Les capacités d'accueil du 1^{er} cycle sont parfois atteintes. On mesure constamment que l'organisation des TP/TD est souvent affaire de jonglage préjudiciable à l'assiduité de ceux qui partagent leur temps entre les études et le « job alimentaire ».

Le groupe de la coopération n'est pas favorable à la régulation *a priori* des entrées à l'université. En effet, les coopératives ont l'expérience de ce que représente la liberté d'entrer. Elles estiment que cette liberté, par-delà même nos traditions, reste fondamentale. Mais celle-ci doit être accompagnée d'une politique d'orientation active et anticipée dès l'enseignement secondaire.

Pour que l'université reste un « secteur ouvert », il faut accompagner nos étudiants confrontés aux exigences de la transmission de savoirs critiques au contact de la recherche. Raison de plus pour donner au premier cycle des universités les moyens appropriés pour que, par-delà sa vocation, il continue de rester ce qu'il est : le dispositif d'un « égal accès à l'instruction ».

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Tout d'abord, merci au rapporteur pour la qualité de son écoute et sa prise en compte de nombreux points de vue.

Nous nous exprimerons plus particulièrement sur quelques points du constat et sur certaines recommandations, ou plutôt sur l'absence de certaines.

Les éléments du constat, par ailleurs admis par tous, sont :

- ceux qui rejoignent l'université ne sont souvent pas les meilleurs, surtout dans les filières où il n'y a pas de sélection ;
- le taux d'échec des étudiants dans certaines filières est très fort, donc coûteux pour la nation et également coûteux psychologiquement pour ces étudiants ;

- ceux qui sortent de ces filières au cours du premier cycle, ou même à la fin, connaissent de plus graves difficultés d'insertion que ceux issus d'autres formations supérieures.

Et surtout dans ces filières, nous retrouvons :

- tous les problèmes que nous avons abordés dans notre rapport sur les inégalités à l'école, notamment le constat « politiquement incorrect » que l'on peut avoir son bac et ne pas avoir le niveau pour le supérieur ;
- et toutes les conséquences de la mauvaise orientation post-bac.

Ces deux éléments pèsent infiniment plus lourd que les autres dans les échecs constatés.

Des pistes de solutions, le rapport en présente beaucoup. Et nous sommes en phase avec nombre d'entre elles, en particulier celles qui proposent de rapprocher entreprises et universités. Nous regrettons que les échanges n'aient pas été plus loin, notamment en réfléchissant au développement de filières professionnelles post-bac courtes largement ouvertes, permettant aux jeunes un autre choix que celui d'aller vers des filières longues en faculté. Nous suggérons d'associer les entreprises à la création de nouvelles filières et à la formation aux nouveaux métiers qui résultent des évolutions actuelles.

Malheureusement, la plupart des solutions préconisées supposent des moyens supplémentaires, ce qui, dans la conjoncture actuelle et même à moyen terme, paraît irréaliste.

Nous regrettons que la piste des droits d'inscription ait été un sujet tabou, même si on peut comprendre la prudence du rapporteur dans un pays où les organisations syndicales étudiantes ont protesté contre une augmentation des droits d'inscription d'un centime d'euro par jour. Faire payer ceux qui le peuvent et allouer des bourses à ceux qui ne le peuvent pas nous paraît plus équitable que de faire payer tout le monde par le biais de l'impôt, alors que les études supérieures bénéficient majoritairement aux plus favorisés.

Et si, par miracle, des marges budgétaires supplémentaires étaient dégagées, nous pensons qu'il faudrait les affecter en amont pour éviter l'échec scolaire.

Enfin, nous pensons que l'intitulé de la saisine « démocratisation de l'enseignement supérieur » a orienté la section dans un sens très politique, empêchant parfois une approche pragmatique et des préconisations de bon sens.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.

Environnement et nature et organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'avis présenté aujourd'hui aborde un des enjeux centraux de l'enseignement supérieur ; les réformes engagées ces dernières années, et notamment l'autonomie des universités n'ont, en effet, jamais abordé de front la nécessité de relancer le processus de démocratisation universitaire qui stagne et régresse depuis bientôt une quinzaine d'année. De ce point de vue, l'avis rappelle utilement que l'échec des étudiants est d'abord le produit d'un système qui dysfonctionne, et ne relève pas essentiellement de leur responsabilité individuelle.

L'avis ne passe pas pour autant sous silence les réussites de notre enseignement supérieur. Si les universités ne font pas suffisamment, elles font déjà beaucoup en comparaison des faibles moyens qui leur sont attribués : depuis les années 1980 les universités ont su s'adapter à de nouveaux publics, plus nombreux et issus d'origines socioculturelles plus diverses, en l'absence de réel effort budgétaire pour accompagner cette évolution. Les inégalités sociales sont aujourd'hui principalement marquées par la durée et la nature des études suivies, ainsi que par les différences entre les établissements, au sein desquelles elles sont enseignées.

L'avis rappelle donc à juste titre que les taux d'échec sont principalement causés par des conditions d'études et d'encadrement dégradées, ainsi que par des conditions de vie qui impactent la réussite aux examens.

La question de l'orientation, qui est le marronnier des concertations menées ces dernières années sur le premier cycle, ne saurait, comme le montre cet avis, faire l'objet de recommandations novatrices : les guichets uniques et autres points d'information, physiques ou virtuels, sont des propositions nécessaires mais qui ne sont pas suffisantes pour réduire les inégalités entre les bacheliers d'origines sociales très variées.

Nous tenons à souligner que l'une des propositions les plus efficaces pour faciliter la transition entre lycée et université est abordée par l'avis : celui-ci préconise, en effet, de clarifier l'offre de formation en licence. Avec près de 9 000 intitulés de formations de licence, la lisibilité de celle-ci n'est assurée ni pour les étudiants et leurs familles, ni pour les employeurs. Afin que l'orientation des étudiants puisse se faire par étape, et que puissent se développer des passerelles entre les cursus, nous saluons le fait que l'avis insiste sur la nécessité d'une spécialisation progressive et sur les possibilités d'arrêter et de reprendre les études en fonction de projets personnels ou des besoins de formation tout au long de la vie.

Mais au-delà, c'est la question de l'architecture même du paysage d'enseignement supérieur qu'il convient de poser. Si l'avis formule des préconisations novatrices en matière d'orientation prioritaire des bacheliers pro et techno au sein des IUT, formations courtes et professionnalisantes leur permettant initialement de poursuivre des études supérieures, et qui servent aujourd'hui de voie de contournement des premiers cycles pour les bacheliers généraux, nous regrettons que la question de l'intégration des classes préparatoires au sein des universités, du rapprochement entre les universités, les grandes écoles et les institutions liées à d'autres ministères de tutelle, ne soit pas plus approfondie.

Il ne s'agit pourtant pas pour nous de nier les progrès nécessaires et envisageables de l'université. L'avis souligne à ce propos l'importance d'une réforme globale de la pédagogie incluant une formation initiale pour les enseignants du supérieur, la prise en compte de cette mission dans leur évaluation de carrière et un plan de recrutement permettant de renforcer les capacités d'encadrement. Ce sont pour les étudiants des attentes de tout premier ordre : il en va de la réussite de tous, de la qualité des formations et donc des connaissances et compétences disponibles sur le marché du travail français et plus généralement dans notre société.

Tout ceci ne se fera évidemment pas sans moyens pour la vie étudiante principalement en termes de bourses et de logement, mais aussi pour les universités afin de pouvoir améliorer la qualité du service public et de rendre à nouveau attractives les carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il nous faut, là encore, souligner la nécessité d'un rééquilibrage entre les différentes formations du supérieur : les institutions qui ont le plus de moyens et disposent de statuts dérogatoires peuvent entrer dans une compétition

qu'il est difficile pour les universités de suivre. Les différences de financements publics entre institutions du supérieur sont une inégalité flagrante à laquelle il est impératif de remédier pour s'engager sur le chemin de la démocratisation.

Cet avis est donc un bon point de départ pour réformer le premier cycle universitaire, notamment en matière pédagogique, mais il nous faudra avoir le courage d'admettre que réformer l'université sans remettre en cause l'architecture de notre paysage du supérieur n'est qu'un pansement temporaire. En souhaitant que ces préconisations soient au cœur des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche que le gouvernement a ouvert dans la perspective d'une future loi sur l'enseignement supérieur, le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse ont voté en faveur de l'avis.

Mutualité

La démocratisation de l'enseignement supérieur est un sujet majeur qui comporte à la fois des enjeux humains, économiques et de justice sociale.

Si nous pouvons noter avec satisfaction une croissance globale des taux de scolarisation, le système d'enseignement français reste un vecteur de reproduction des inégalités sociales, inégalités qui se sont désormais déplacées vers l'accès à certaines filières. Aujourd'hui, le rôle de la série du baccalauréat dans l'orientation des nouveaux bacheliers dans le supérieur s'est renforcé. C'est donc en amont des études supérieures qu'il faudra agir !

Comme le souligne justement l'avis « le paysage de l'enseignement supérieur se présente comme extrêmement diversifié et complexe ». Améliorer l'information des lycéens, l'accueil et l'enseignement pédagogique à l'université, décloisonner les filières, et multiplier les passerelles constituent des conditions essentielles de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Les enjeux de la réussite sont conditionnés par une amélioration des conditions de vie des étudiants : la lutte contre la précarité passe par l'accès aux soins, à un logement décent, et à une vie culturelle.

L'avis du 12 juin dernier sur l'amélioration du recours aux droits sociaux des jeunes avait déjà proposé des pistes afin de garantir un accès à la santé pour l'ensemble des jeunes.

Le renoncement aux soins tend en effet à se développer chez les jeunes, et la situation peut être accentuée par des difficultés d'accès à une couverture complémentaire.

Les propositions de Mme la ministre tendant à la mise en place de trente centres de santé universitaires en tiers payant et l'ouverture d'une concertation avec les collectivités territoriales pour favoriser l'accès aux soins des étudiants, grâce à des dispositifs locaux de « chèque santé » et une révision éventuelle de l'aide à la complémentaire santé, vont dans le bon sens.

Le groupe de la mutualité insiste particulièrement sur les situations de cumul travail-études qui ont des conséquences sur la santé des étudiants tant dans ses aspects physiologiques que psychologiques : stress, déprime, accroissement des comportements à risque, augmentation des problèmes de sommeil... Or, même si les formes et durées de travail demeurent hétérogènes, elles connaissent une croissance forte depuis une dizaine d'années.

Bien entendu, la question des financements est fondamentale : des redéploiements vers l'université sont possibles et des efforts supplémentaires sans doute nécessaires.

Le groupe de la mutualité apprécie que le rapporteur ait mis en lumière la complexité et les inégalités de notre enseignement supérieur. Il le remercie d'avoir tracé les conditions de la réussite de tous les étudiants, quels que soient leurs origines et quel que soit leur parcours. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Outre-mer

L'avis fait une analyse claire des enjeux et défis auxquels sont confrontées les universités. S'agissant des quatre universités présentes en Outre-mer, le groupe remercie le rapporteur d'avoir souligné les deux points qui lui semblaient importants :

- le premier, la mise en évidence de l'atout que présentent les universités ultramarines pour le développement de l'Outre-mer. Par leur positionnement géographique dans des zones régionales à forte croissance, elles constituent des vecteurs de mobilité et de coopération avec les territoires et pays voisins. Mais elles sont aussi un atout pour notre pays en devenant des centres d'impulsion de la recherche, ciblés dans des secteurs à forte valeur ajoutée (biodiversité tropicale et marine, nouvelles sources d'énergies renouvelables, etc.) ;
- le deuxième, l'existence des défis majeurs auxquels ces institutions sont confrontées en raison de difficultés structurelles. En effet, l'éloignement géographique, voire l'isolement, l'éclatement territorial (UAG), la forte pression démographique, l'offre limitée, la situation sociale difficile dans certaines collectivités pèsent fortement sur les conditions de la réussite, particulièrement dans le premier cycle.

Dans ce contexte, le groupe de l'Outre-mer partage les objectifs fixés dans l'avis : augmenter la proportion d'une génération accédant à un diplôme de premier cycle, réduire les inégalités sociales dans l'accès aux formations et permettre au final une meilleure insertion des jeunes diplômés dans le marché du travail.

Le groupe apprécie les réponses apportées, en particulier, celles visant à accentuer la dimension professionnalisante des formations universitaires. Outremer, sur des territoires petits aux marchés étroits, le renforcement des liens entre universités, collectivités et acteurs socio-économiques ne doit pas rester un vœu pieux. La généralisation des conférences territoriales universitaires des acteurs du développement économique est à encourager. Surtout, l'organisation de la licence professionnelle doit être confortée autour de créneaux originaux et adaptés aux besoins des entreprises locales. Dans ce domaine, les partenariats avec les universités métropolitaines afin de développer certaines formations constituent des exemples de réussite et doivent être amplifiés.

La question des moyens mis à disposition des étudiants constitue un sujet important tant il est vrai que dans les collectivités ultramarines, face au chômage de masse des jeunes, les universités doivent particulièrement jouer un rôle d'ascenseur social. Le groupe apprécie que le rapporteur ait retenu la proposition, pour les collectivités d'Outre-mer du pacifique, que soient créées des structures équivalentes aux CROUS.

La question du financement des universités aurait peut-être pu faire l'objet de pistes de réflexions plus approfondies. Le groupe a cependant voté l'avis.

Personnalités qualifiées

Mme Grard : « Ce travail sur la démocratisation de l'enseignement supérieur nous a permis d'aboutir à un état des lieux du premier cycle à la fois exhaustif et approfondi. Nous le devons en grande partie, M. le Rapporteur, à vos compétences reconnues en la matière. Soyez-en vivement remercié.

En relisant votre rapport et ses préconisations, je n'ai pu m'empêcher de penser à Stéphane, un jeune de mon quartier. Ses parents n'ont pas eu la chance de faire d'études, ils vivent de grandes difficultés : travail temporaire pour le papa, logement dégradé et trop exigüe pour une famille de cinq personnes. Malgré tous les obstacles d'une vie quotidienne chaotique, le fils aîné vient de réussir le bac scientifique avec mention très bien. La famille fait partie des 34 % qui, en France, n'ont pas d'accès internet à domicile. Les parents n'ont donc pas pu suivre l'orientation de leur fils ; ils ont dû lui faire confiance dans ses choix. Stéphane démarre maintenant des études très longues, études de médecine. Les poursuivra-t-il ? Ne pouvant compter sur l'aide de ses parents, il devra se débrouiller seul pour se loger, se nourrir, s'habiller, se déplacer, etc. Même avec une bourse, tout ne sera pas possible. S'il est malade, fera-t-il comme certains qui ne se soignent pas ? S'il trouve un travail salarié, celui-ci ne l'occupera-t-il pas au point d'empiéter sur ses études ? Trouvera-t-il le soutien et l'accompagnement nécessaires auprès de personnels enseignants sensibilisés et formés à l'accueil d'étudiants du même profil que lui ?

Toutes ces questions, vous les avez abordées, M. le rapporteur. Pour chacune, vous avez formulé des préconisations concrètes, judicieuses. Pour vous, la démocratisation de l'enseignement supérieur n'est pas un vœu pieux, mais une nécessité. Elle fait partie de ce dur et long combat contre les inégalités.

D'aucuns justifiaient - certains justifient encore - que les inégalités sont inéluctables ; qu'elles permettent une naturelle répartition des tâches dans la société : aux uns, les sphères intellectuelles, aux autres, le travail qui ne demande pas d'avoir fait des études supérieures... On ne va tout de même pas demander à un agrégé de prendre une place de manutentionnaire ! Peut-être, mais est-ce une raison suffisante pour qu'un pays se disant démocratique ne mette pas tout en œuvre pour créer les conditions qui permettront aux enfants d'un manutentionnaire de faire des études supérieures ? En outre, qui contestera ce que vous affirmez, M. le rapporteur, à savoir que la possession d'un diplôme supérieur offre, de manière générale, une bien meilleure protection contre le chômage qu'un diplôme du second degré et, *a fortiori*, que l'absence de diplôme ? Bien sûr, je voterai l'avis ».

M. Le Bris : « Ce rapport sur l'enseignement supérieur et l'avis qui en découle, méritent d'être salués à plusieurs titres et notamment comme un travail documenté, exhaustif et non partisan sur l'enseignement supérieur.

C'est bien pour cela que l'on aurait aimé que le rapporteur tire davantage les conséquences de ces analyses, qu'en un mot, il soit plus audacieux.

Car, comme il l'écrit, ce que les jeunes et les familles attendent aujourd'hui, c'est que l'université les prépare à un métier, qu'elle se professionnalise.

Or, sur ce point, le chemin à parcourir doit être clairement indiqué, car il est encore long, surtout si l'on se rappelle les obstacles auxquels, depuis plus de quarante ans, les décideurs se heurtent quand il s'agit de professionnaliser les diplômés de l'enseignement supérieur.

Gérard Aschieri ne l'évoque pas, quoique j'y ai fait allusion lors de mon audition par la section ; mais Raymond Soubie qui conseillait Joseph Fontanet à l'Éducation nationale et moi-même qui dirigeais l'enseignement supérieur et la recherche au ministère, nous rappelons bien qu'il a fallu en 1973 beaucoup d'audace à Joseph Fontanet pour braver la Commission du titre et accorder à trois universités le droit de délivrer le titre d'ingénieur !! Depuis lors, les chemins d'accès aux écoles d'ingénieurs notamment, se sont heureusement diversifiés.

Cette voie de la professionnalisation est celle dans laquelle il faut aller plus résolument, notamment en recourant beaucoup plus massivement à l'alternance dans l'enseignement supérieur.

En effet, comme le mentionne d'ailleurs le rapport, si les étudiants déclarent majoritairement que l'orientation du début de leurs études répondait à leurs vœux, les mêmes éprouvent, pour une large part, une grande frustration à ne pas trouver dans la formation qu'ils reçoivent ce qu'ils attendaient, comme pouvant les préparer à un métier.

Par ailleurs, ceux qui n'ont pas pu, ou pas voulu poursuivre immédiatement leur scolarité au terme des études secondaires, peinent à trouver ultérieurement dans l'enseignement supérieur une formation qualifiante qui prenne en compte leur passé, et réponde à leurs aspirations.

Tous réclament plus de professionnalisations ; l'évolution, d'ailleurs, est en ce sens.

Sait-on par exemple, que 14 % des 630.000 apprentis et jeunes sous contrat de professionnalisation sont scolarisés désormais dans l'enseignement supérieur et que pour plus de 50 % d'entre eux, ils trouvent immédiatement un emploi dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage ou leur stage ?

Sait-on aussi que, à cet égard, la France fait beaucoup moins bien que beaucoup de partenaires européens comme les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark où le chômage des jeunes notamment est beaucoup plus faible ?

Sait-on encore que selon une étude récente d'opinion Way, 85 % des étudiants en lettres et sciences humaines qui ne font pas le choix de l'enseignement ou de la fonction publique, jugent que la filière lettres est inadaptée à l'entreprise, et qu'ils le regrettent ?

L'alternance, la préparation à une qualification professionnelle doivent donc être perçues comme un objectif majeur pour l'enseignement supérieur. Il s'agit là d'un but atteignable. Les esprits y sont prêts. Les nécessités du temps les rendent urgentes. Les universités, désormais autonomes depuis la loi LRU de 2007, en ont les moyens. À elles, en liaison avec les employeurs publics et privés, de relever ce challenge. Je voterai ce rapport ».

Professions libérales

Objectif ambitieux que celui de redonner toute leur attractivité aux universités et de faire en sorte que l'enseignement supérieur prépare dans les meilleures conditions à la recherche ou à la vie professionnelle.

Vouloir que 50 % d'une classe d'âge reçoive une formation supérieure est louable, mais ne cache pas une réalité relevée dans l'avis : des conditions d'accueil et d'études des jeunes étudiants incompatibles avec la nécessaire sérénité inhérente à la réussite, une insuffisante coordination des enseignements et une absence de formation pédagogique des enseignants-chercheurs sont autant de facteurs d'échec et d'abandon. L'orientation est à juste titre mise en cause avec une offre de formation trop diversifiée et une aide à l'orientation encore trop défailante.

Diminuer le taux d'échec à l'université implique d'améliorer les conditions d'enseignement, de faciliter les passerelles entre filières, voire même de remettre à niveau un public jeune très hétérogène. On peut souhaiter voir augmenter les moyens des universités pour assurer un enseignement en petits groupes, du tutorat, ou une équipe pédagogique de qualité particulièrement pour le 1^{er} cycle etc. Mais la réponse n'est pas que budgétaire ! Le plan « réussir en licence » a injecté 730 millions d'euros de crédits avec les résultats que l'on sait. Preuve qu'injecter de l'argent ne suffit pas à obtenir des résultats... L'avis parle, à juste titre, de meilleure répartition des moyens.

Au-delà du renforcement des procédures d'orientation ou de réorientation et de suivi, d'un meilleur encadrement des étudiants en 1^{er} cycle, au-delà d'une attention particulière accordée aux conditions d'études et de logement, le besoin d'une meilleure préparation des étudiants aux méthodes de travail et à une plus grande autonomie se fait sentir. Rapprocher les lycées et les universités dans un véritable continuum de formation est une réponse appropriée.

Quand on sait que le diplôme est un élément déterminant lors de l'entrée sur le marché du travail, la proposition d'accentuer la dimension professionnalisante des formations universitaires nous agréee. Les filières préparent, en effet, de façon très inégale à l'insertion professionnelle et contrairement aux IUT ou aux grandes écoles dont l'adéquation des formations aux métiers est forte, il n'y a pas de véritable réflexion sur ce lien entre formation universitaire et marché du travail. Pour ceux qui ne bénéficient pas des codes d'accès à une bonne orientation, il faut instaurer un partenariat avec les équipes éducatives, le monde de l'entreprise, le ministère de l'Éducation nationale voire les régions. Dans cette optique, l'avis propose que les universités offrent dès la 1^{re} année de licence, un module de construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant, une généralisation de la pratique des stages, ainsi que des modules d'enseignement en alternance. Nous l'approuvons.

La vocation de l'université est de former des jeunes pour affronter leur avenir, avec en tête un objectif de professionnalisation. Ce qui différencie la théorie de la pratique, c'est la mise en place des compétences. Aujourd'hui, l'université comprend qu'elle doit faire cette révolution culturelle, qu'elle doit passer de la connaissance à la compétence. Le groupe des professions libérales ne peut qu'adhérer à cet objectif qui transparaît dans l'avis et l'a voté.

UNAF

Une semaine après la présentation par la ministre de son plan pour la rentrée étudiante 2012, avec un premier axe de mesures « Une réussite par la justice sociale, en démocratisant l'accès à l'enseignement supérieur », le présent avis s'inscrit dans une actualité brûlante. Pour cette rentrée, l'enseignement supérieur compte au total 2 382 000 étudiants avec une augmentation des effectifs qui se poursuit.

Dans ce contexte, l'enjeu de la démocratisation mis en lumière est de permettre l'accession à un diplôme de premier cycle pour une part croissante d'une génération tout en réduisant les inégalités sociales. Le groupe de l'UNAF tient à rappeler que la condition d'étudiant ne peut être assimilée à un métier.

Pour le groupe de l'UNAF, l'avis fait un tour d'horizon exhaustif des pistes de réforme et d'amélioration de l'enseignement supérieur en mettant l'accent sur le système universitaire. Il regrette cependant que l'éventail n'ait été que peu élargi à l'offre de formations du supérieur dans sa globalité, notamment les filières d'enseignement supérieur plus professionnelles.

Les préconisations de l'avis faites dans la partie visant « à améliorer le lien entre lycée et enseignement supérieur et mieux orienter » vont dans le bon sens. Le groupe de l'UNAF rappelle sur ce point l'importance des médiations humaines dans la concrétisation des choix faits par les jeunes. Le rôle des parents doit être souligné. Au jour le jour, les parents sont là pour discuter, aider à réfléchir, mettre en garde. Ils sont des médiateurs face aux institutions. Ils mettent en garde les jeunes par rapport à des choix qui risquent de ne pas correspondre à leur personnalité ou qui leur paraissent difficiles ou sans beaucoup de débouchés.

Enfin, s'agissant du coût supporté par les familles pour les études supérieures des enfants, il convient de rappeler qu'il peut induire des choix d'orientation qui ne correspondent pas aux souhaits des jeunes. Pour certaines familles, accompagner leur enfant dans l'accès à des études spécialisées ou supérieures s'avère difficile. Au-delà du coût de la formation, il leur faut aussi assumer le coût du logement et du transport.

L'UNAF a montré dans des récents travaux que les frais de scolarité sont de plus en plus élevés quelles que soient les filières choisies. Si les frais de scolarité des formations à l'université sont relativement modiques (de 174 € à 359 € selon le niveau), tout au moins pour les voies classiques, les autres formations (plus de 20 % des étudiants) en écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et de gestion, écoles supérieures artistiques ou culturelles, écoles paramédicales et sociales... peuvent demander des frais de scolarité très importants. Ils obligent alors l'étudiant à compléter le niveau de sa bourse et ou - les aides familiales par un travail de nuit ou de week-end qui peut altérer ses études. Pour une meilleure visibilité, un référentiel des frais de scolarité pourrait être élaboré et pourquoi pas, aussi, mobiliser toutes les écoles supérieures afin qu'elles prennent en compte les critères familiaux dans leurs frais de scolarité.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

L'UNSA tient tout d'abord à saluer la qualité du travail réalisé. L'analyse du paysage de l'enseignement supérieur, de sa complexité, de ses difficultés, des mutations qu'il a dû prendre en charge et des contraintes de toute nature qu'il a subies est extrêmement précise. L'UNSA les partage comme elle partage les orientations proposées. Celles-ci appellent, de notre part, quelques précisions.

L'enseignement supérieur qui, depuis la loi de 1984, concerne tout l'enseignement « post-secondaire », selon les termes inscrits aujourd'hui dans le code de l'éducation, s'inscrit dans un ensemble nouveau qui, après le socle commun, est celui du temps des formations diversifiées. Les élèves issus des actuelles voies générales et technologiques ne peuvent plus s'arrêter au baccalauréat. Si le baccalauréat professionnel conserve une vocation d'insertion professionnelle immédiate, il n'empêche pas la poursuite d'études. Dans ce *continuum* qui va de bac-3 à bac+ 3 (licence) et au-delà, il y a une césure nécessaire (le baccalauréat) avec le changement attendu de l'*élève* vers l'*étudiante* ou l'*étudiant*, mais aussi une cohérence à trouver du lycée à l'enseignement supérieur.

Face aux difficultés majeures qu'évoque l'avis, deux solutions sont possibles : développer les couloirs sélectifs avec, de fait, l'aggravation des inégalités sociales et culturelles ; mettre en œuvre l'accompagnement des étudiants, un élément essentiel de leur réussite. Il n'est, ni dans l'intérêt d'une « économie de la connaissance compétitive et dynamique » (déclaration

de Lisbonne), ni dans celui de la justice sociale, que soient aggravés les « barrages à l'entrée ». Du reste, l'adoption même du système LMD (licence-master-doctorat) a permis des ouvertures, des passerelles nouvelles, comme celle qui permet, avec un BTS, d'obtenir une licence professionnelle.

Passer d'un échec massif - y compris avec ces « accords implicites » qu'évoque l'avis, pose d'abord le problème de l'orientation, processus qui doit impliquer comme acteur essentiel le jeune, processus qui se construit y compris encore à l'Université. Cela pose aussi la question de l'accès aux formations conçues pour les bacheliers professionnels et technologiques, en particulier les STS et les IUT - sans confondre les deux structures, leurs réalités, leurs finalités. Cette question n'est pas la seule : dans l'organisation des parcours de réussite, l'accompagnement est une nécessité, mais aussi le développement de compétences en amont sans rêver par facilité au fait que le bachelier pourrait être un « produit fini prêt à l'emploi ».

Mais cet accompagnement ne sera pas possible sans moyens et sans formation. La simple reconfiguration de la première année de licence n'y suffira pas. Pour l'UNSA, ces moyens doivent permettre le renforcement de la place des enseignants-chercheurs dans les premiers cycles, ce qui suppose aussi que cette présence, comme l'implication pédagogique des enseignants-chercheurs, soit effectivement prise en compte et reconnue dans tous les sens du terme. On ne pourra se contenter d'injecter des emplois de PRAG-PRCE (agrégés ou certifiés). Mais si l'on veut aussi permettre aux enseignants d'assumer leurs tâches pédagogiques, il faut les libérer de tâches administratives ou techniques qui peuvent, qui devraient être assurées par des personnels administratifs, ingénieurs et techniciens dont c'est le métier. Les universités françaises ont en moyenne de l'ordre de 0,7 personnel dit « BIATSS », dits parfois « personnelssupports » dans la littérature internationale, pour 1 enseignant chercheur. La moyenne en Europe est de 1 pour 1 et il conviendrait d'atteindre cet objectif pour libérer du temps pédagogique ou du temps de recherche pour les enseignants-chercheurs.

Dans le débat sur la réussite en licence, on ne peut oublier capacité d'ouvrir davantage l'Université aux adultes et notamment aux salariés. Il ne suffit pas de parler de VAE sans l'accompagner, ni d'enseignement à distance en pensant que l'envoi d'un cours du DVD ou l'accès à un cours en ligne suffirait. L'occasion doit être offerte à ceux qui n'ont pu bénéficier d'un accès à l'enseignement supérieur ou qui, dans les conditions évoquées par l'avis, l'avaient abandonné.

Il faut enfin poser la question des financements. Elle doit s'intégrer dans une réflexion de plus long terme mais dans le cadre de financements publics. Les tensions sur les droits d'inscription, dans certains pays étrangers comme on l'a vu au Royaume-Uni ou au Québec, avec des répercussions à la fois sociales comme en termes d'abandon pour raisons économiques avec, encore une fois, les inégalités sociales qui en découlent et, à terme, des retards en matière d'économie de la connaissance qui seraient désastreux à long terme.

Compte tenu de ces observations, et en rappelant son accord global avec les analyses et préconisations qu'il contient, l'UNSA a voté cet avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants	189
Ont voté pour	181
Se sont abstenus	8

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 181

<i>Agriculture</i>	M. Bastian, Mmes Bernard, Bocquet, Bonneau, Dutoit, MM. Lefebvre, Lemétayer, Roustan, Mmes Serres, Sinay, M. Vasseur.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros-Schwartz, M. Crouzet, Mmes Foucher, Gaultier, MM. Griset, Lardin, Le Lann, Liébus, Martin, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	Mme Arnoult-Brill, M. Da Costa, Mme Gratacos, MM. Leclercq, Pascal, Mme Prado, M. Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, M. Duchemin, Mme Hénon, M. Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Legrain, Mme Nathan, M. Nau, Mmes Nicolle, Prévost, M. Quarez.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Couturier, Couvert, M. Dos Santos, Mme Weber.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, MM. Ibal, Louis, Mmes Parle, Simon.
<i>CGT</i>	Mmes Crosemarie, Cru-Montblanc, Doneddu, Dumas, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, Kotlicki, MM. Lepaon, Michel, Rozet, Teskouk, Mme Vagner.
<i>CGT-FO</i>	MM. Bellanca, Bernus, Chorin, Hotte, Lardy, Mmes Medeuf-Andrieu, Millan, M. Nedzynski, Mme Nicoletta, M. Peres, Mme Perrot, M. Porte, Mme Thomas, M. Veyrier.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme de L'Estoile, M. Lenancker, Mme Roudil, M. Verdier.
<i>Entreprises</i>	M. Bailly, Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Colloc'h, Duhamel, Frisch, Gri, Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Mme Prévot-Madère, MM. Ridoret, Roger-Vasselín, Mme Roy, M. Schilansky, Mme Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guerin, Mmes de Thiersant, Laplante, Mesquida, Vincent-Sweet, M. Virlouvet.

<i>Mutualité</i>	MM. Andreck, Beaudet, Davant, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mme Guichet, M. Prévost.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Budoc, Galenon, Grignon, Janky, Kanimoa, Omarjee, Mmes Romouli Zouhair, Tjibaou.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Bailly, Bernasconi, Mmes Brishoual, Brunet, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mmes Flessel-Colovic, Fontenoy, M. Gall, Mmes Gibault, Gard, Graz, M. Jouzel, Mme de Kerviler, MM. Khalifa, Le Bris, Lucas, Mme de Menthon, M. Obadia, Mme Ricard, MM. Soubie, Terzian, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	M. Capdeville, Mme Gondard-Argenti, M. Gordon-Krief, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Feretti, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, L'Hour, Therry, M. de Viguerie.
<i>UNSA</i>	Mme Dupuis, M. Rougier.

Se sont abstenus : 8

<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Ballaloud, M. Baudin, Mme Cayet, MM. Fremont, Kirsch, Martin, Richard, Mme du Roscoät.
---------------------------------	--

Table des sigles

APB	Admission post baccalauréat
APL	Aide personnalisée au logement
ARF	Association des Régions de France
BAIP	Bureau d'aide à l'insertion professionnelle
BTS	Brevet de technicien supérieur
CESER	Conseil économique social et environnemental régional
CIO	Centre d'information et d'orientation
COM	Collectivité d'outre-mer
COPSY	Conseiller d'orientation psychologue
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPU	Conférence des présidents d'universités
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DIE	Dépense intérieure d'éducation
DOM	Département d'outre-mer
DUT	Diplôme universitaire de technologie
IDEX	Initiative d'excellence
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
LMD	Licence master doctorat
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
OVE	Observatoire de la vie étudiante
PACES	Première année commune aux études de santé
PRAG	Professeur agrégé dans l'enseignement supérieur
PRCE	Professeur certifié dans l'enseignement supérieur
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
RCE	Responsabilités et compétences élargies
RNA	Répertoire national des activités des enseignants-chercheurs
STS	Section de technicien supérieur
SUIO	Service universitaire d'information et d'orientation
SYMPA	Système de répartition des moyens à la performance et à l'activité
TD	Travaux dirigés
TP	Travaux pratiques
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Liste des personnes auditionnées

- ✓ **M. Stéphane Beaud**
professeur de sociologie à l'École normale supérieure ;
- ✓ **M. Julien Calmand**
chargé d'études au Céreq ;
- ✓ **M. Jean-Lin Chaix**
directeur scientifique au Céreq ;
- ✓ **M. Eric Charbonnier**
expert à la direction éducation à l'OCDE ;
- ✓ **M. Pascal Charvet**
directeur de l'ONISEP ;
- ✓ **M. Lionel Collet**
ancien président de la CPU ;
- ✓ **M. Azwawa Djebara**
vice-président de l'UNEF ;
- ✓ **M. Camille Galap**
président de l'université du Havre ;
- ✓ **Mme Françoise Gri**
présidente de la Fondation « Manpower pour l'emploi » ;
- ✓ **M. Olivier Lefebvre**
sous-directeur des systèmes d'informations et des études statistiques au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- ✓ **M. Philippe Loup**
président de la FAGE
- ✓ **M. Jean-François Mazoin**
président de l'ADIUT ;
- ✓ **M. Alain Miossec**
ancien recteur de l'Académie de Guadeloupe ;
- ✓ **M. Jean-Louis Mucchielli**
directeur général de la DGESIP ;
- ✓ **M. Jérémie Planchenault**
président de Promotion et défense des étudiants
- ✓ **M. Pierre Tapie**
président de la conférence des grandes écoles ;
- ✓ **M. Louis Vogel**
président de la CPU ;
- ✓ **M. Baki Youssoufou**
président de la Confédération étudiante.

Liste des personnes entendues

- ✓ **Ahmed El Khadiri**
délégué général du réseau associatif ANIMAFAC ;
- ✓ **M. François Butet**
proviseur du Lycée Diderot ;
- ✓ **M. Gilbert Derrien**
chef de travaux au Lycée Diderot ;
- ✓ **M. Thierry Reygades**
professeur au Lycée Diderot ;
- ✓ **M. Sébastien To**
professeur au Lycée Diderot ;
- ✓ **Mme Christine Coqblin-Mellini**
professeur au Lycée Diderot ;

Liste des organisations syndicales de l'enseignement supérieur entendues : SGEN-CFDT, SNPRESS/FO, SNESUP ;

- ✓ **Mme Chantal Dardelet**
responsable du Pôle « ouverture sociale » de la Conférence des grandes écoles ;
- ✓ **Mme Joëlle Dondon**
directrice du centre d'information et d'orientation (CIO) des enseignements supérieurs de la Sorbonne ;
- ✓ **Mme Marie-Pierre Toubhans**
coordinatrice de l'association « Droit au savoir » ;
- ✓ **Mme Isabelle This Saint-Jean**
vice-présidente chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche au Conseil régional Île-de-France ;
- ✓ **M. Raymond-François Le Bris**
personnalité qualifiée choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable au Conseil économique, social et environnemental.



Dernière publication de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

■ *La mobilité des jeunes*

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- *L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité*
- *L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs*
- *La dette : un pont entre passé et avenir*
- *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*
- *Rio + 20 : un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète*
- *Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer*
- *De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

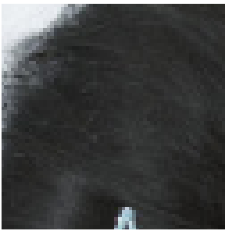
Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411120015001012 – Dépôt légal : octobre 2012

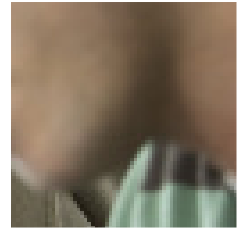
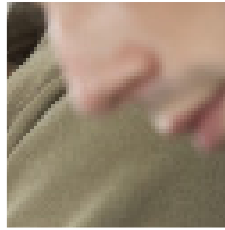
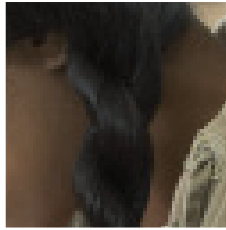
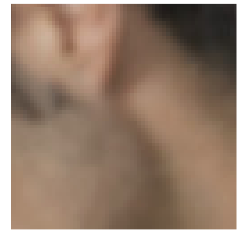
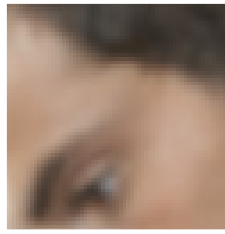
Crédit photo : Thinkstock

Direction de la communication du Conseil économique, social et environnemental



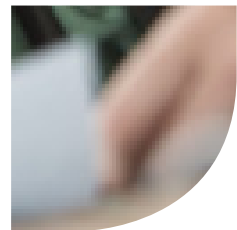
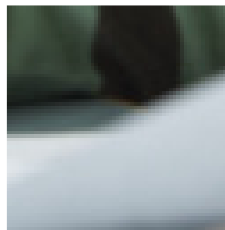
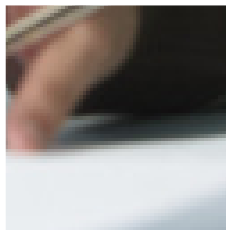


LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



L'enseignement supérieur joue, au-delà de la formation et de la recherche, un rôle majeur dans l'orientation et le destin professionnels d'un très grand nombre de jeunes. Toutefois, les difficultés à s'orienter dans le paysage complexe de l'enseignement supérieur et l'échec particulièrement lourd en premier cycle universitaire alimentent la déception et l'inquiétude de nombreux étudiants.

Afin d'impulser un véritable mouvement de réussite, le Conseil économique, social et environnemental préconise une meilleure articulation des diverses voies de l'enseignement supérieur, en redonnant toute leur attractivité aux universités, et en ouvrant plus largement les IUT et les sections de techniciens supérieurs aux bacheliers technologiques et professionnels. Pour atteindre ces objectifs, il recommande la mise en œuvre d'un véritable plan de réussite en premier cycle portant sur l'accueil des étudiants, les conditions d'enseignement et la transition entre lycée et université.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



**Direction
de l'information légale
et administrative**
accueil commercial :
01 40 15 70 10

commande :
Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr

N° 41112-0015 prix : 11,70 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120899-5



9 782111 208995